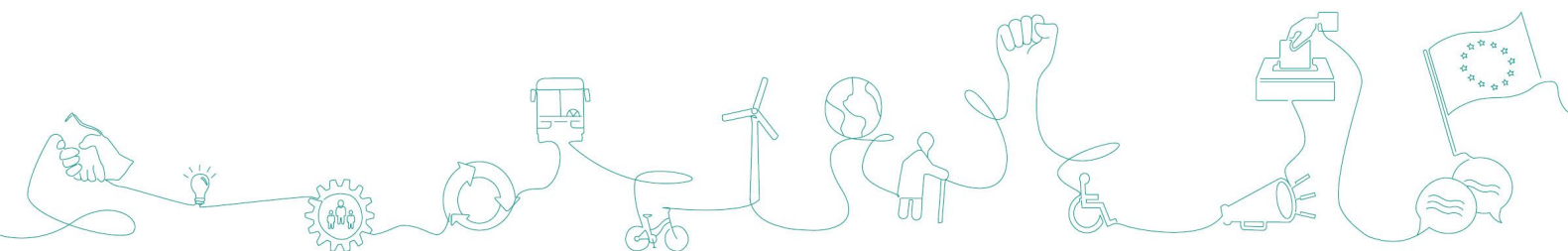


PLAN D'ACTION EUROPÉEN POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

Bilan à mi-parcours

Jérôme DUVEAU

*Sous la direction de
Manon Bouisset*



Plan d'action européen pour l'économie sociale

Bilan à mi-parcours

Collection Notes d'analyse – octobre 2026

pourolasolidarite.eu



INTRODUCTION	2
I. LE CADRE DE CONCERTATION	5
1. Le niveau européen	6
2. Le niveau national	12
II. MIEUX COMPRENDRE L'ÉCONOMIE SOCIALE POUR MIEUX AGIR	17
1. La contribution directe des institutions de l'UE : des études utiles mais ponctuelles	19
2. La construction d'un dispositif pérenne de collecte de données : des progrès encore modestes	22
3. La mesure de l'impact social : des outils pratiques, mais un cadre méthodologique encore inabouti	26
4. L'EU Social Economy Gateway : une avancée majeure pour centraliser et rendre accessibles les données sur l'économie sociale	28
III. FAVORISER L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS	29
1. Faciliter l'accès aux financements publics	30
2. L'investissement privé au service de l'économie sociale : des financements débloqués, mais un cadre européen encore inachevé	39
CONCLUSION	43
BIBLIOGRAPHIE	45

INTRODUCTION

Depuis la proclamation du Socle européen des droits sociaux en 2017 et l'adoption de son plan d'action en 2021, l'Union européenne (UE) affirme davantage son ambition de promouvoir l'inclusion, l'égalité des chances et l'emploi de qualité. L'économie sociale constitue l'un des leviers identifiés pour concrétiser ces objectifs¹.

Loin de constituer un écosystème marginal, l'économie sociale compte plus de 4,3 millions d'entités dans l'UE, emploie au moins 11,5 millions de personnes et a généré un chiffre d'affaires d'au moins 912 milliards d'euros en 2021². Par son ancrage local et sa capacité à répondre à des besoins sociaux, économiques et environnementaux insuffisamment couverts par les mécanismes de marché, elle contribue notamment à l'insertion sociale et professionnelle des publics fragilisés, au maintien de services de proximité et d'emplois non délocalisables dans les territoires, ainsi qu'à la transition écologique et au renforcement de la cohésion sociale.

Afin de soutenir ce potentiel, la Commission européenne a adopté, le 9 décembre 2021, le plan d'action pour l'économie sociale³. Si l'UE intervenait déjà auparavant en faveur de l'économie sociale, ce Plan marque une étape importante par son horizon pluriannuel et par l'ampleur des domaines couverts. Il rassemble 89 actions réparties en trois axes : 1. adapter les conditions-cadres aux spécificités de l'économie sociale; 2. renforcer les capacités des organisations et leur accès aux compétences, aux marchés et aux financements ; enfin, 3. améliorer la connaissance, les données et la visibilité du secteur⁴.

¹ Commission européenne. (2021). *Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux*. Commission européenne. https://commission.europa.eu/publications/european-pillar-social-rights-action-plan_en?prefLang=fr

² Commission européenne & EISMEA. (2024). *Benchmarking the socio-economic performance of the EU social economy*. Office des publications de l'Union européenne, p. 11 et chapitre 4, pp. 42-68.

³ Commission européenne. (2021, décembre 9). *Commission presents action Plan to boost the social economy and create jobs*. <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=1537&furtherNews=yes&newsId=10117>

⁴ Commission européenne. (2026, 27 mars). *Social Economy Action Plan: Progress tracker*. Social Economy Gateway. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/social-economy-action-plan-progresstracker_en

Cette reconnaissance demeure néanmoins fragile. Lors du Forum européen de l'emploi et des droits sociaux de mars 2026⁵, l'économie sociale a ainsi été largement absente de débats pourtant consacrés à la réduction de la pauvreté, à la cohésion sociale et à la création d'emplois de qualité. Ce décalage entre la place qui lui est accordée dans les orientations européennes et sa visibilité effective⁶ invite à examiner la manière dont les ambitions du plan d'action pour l'économie sociale se traduisent concrètement.

Prévu jusqu'en 2030, le Plan est aujourd'hui arrivé à mi-parcours. Jusqu'ici, 31% des actions ont été achevées, 37% sont en cours et 30% n'ont pas encore débuté. Les actions restantes correspondent notamment à des mesures interrompues ou abandonnées. Ces taux renseignent sur l'avancement formel du Plan, mais pas nécessairement sur la pertinence, l'efficacité ou les effets durables des mesures adoptées.

La Commission européenne a publié un suivi actualisé de sa mise en œuvre, qui constitue la principale base documentaire de cette note⁷. Sans prétendre examiner exhaustivement les 89 actions, cette note analyse les mesures qui paraissent les plus structurantes pour le développement à moyen et long terme de l'économie sociale européenne.

L'analyse se concentre ainsi sur trois dimensions jugées particulièrement structurantes pour le développement à moyen et long terme de l'économie sociale : l'existence de cadres de dialogue pérennes entre les pouvoirs publics et les organisations de l'économie sociale, puis la production de données fiables, harmonisées et régulièrement actualisées⁸. Elle examine ensuite les réponses

⁵ Social Economy Europe. (2026, 11 mars). *European Employment and Social Rights Forum 2026 focuses on skills, mobility, and the future of work*. Social Economy Europe.

<https://www.socialeconomy.eu.org/2026/03/11/european-employment-and-social-rights-forum-2026-focuses-on-skills-mobility-and-the-future-of-work/>

⁶ Pour aller plus loin sur ce thème, voir : Corneille, L.. (2026, 30 juin). *L'économie sociale en Europe : une reconnaissance avancée, mais toujours sous condition*. POUR LA SOLIDARITÉ–PLS. <https://pourlasolidarite.eu/publication/leconomie-sociale-en-europe-une-reconnaissance-avancee-mais-toujours-sous-condition/>

⁷ Commission européenne. (2026, 30 mars). *Social Economy Action Plan mid-term review: Taking stock and looking forward*. Social Economy Gateway. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap-mid-term-review_en

⁸ Ces deux critères font partie d'un ensemble de conditions qu'il semble nécessaire de réunir pour fonder une décision politique sur des données probantes. Voir : Suazo-Galdames, I. C., Saracosti, M., & Chaple-Gil, A. M.. (2025). *Scientific evidence and public policy: A systematic review of barriers and enablers for evidence-informed decision-making*. *Frontiers in Communication*, 10, 1632305. <https://doi.org/10.3389/fcomm.2025.1632305>

apportées à l'un des principaux obstacles rencontrés par les organisations de l'économie sociale : l'accès au financement.

À travers ces trois dimensions, la note cherchera à déterminer si, à mi-parcours, le plan d'action pour l'économie sociale parvient à transformer la reconnaissance politique de l'économie sociale en conditions concrètes et durables de développement. Elle vise également à rendre les résultats de cette évaluation de mi-parcours plus accessibles aux organisations et acteur·rice·s de l'économie sociale implantés dans les territoires, afin de leur permettre de mieux appréhender les avancées du plan, ses limites et les enjeux qui demeurent pour sa mise en œuvre d'ici à 2030.

I. LE CADRE DE CONCERTATION

Ce qui n'est pas concerté ne peut être justement décidé.

La concertation rapproche les politiques publiques des réalités du terrain. En partageant leurs besoins, leurs expériences et leurs contraintes, les parties prenantes contribuent à rendre les décisions plus pertinentes, plus efficaces et mieux acceptées.

Cette démarche rejoint le principe de *gouvernement ouvert* promu par l'OCDE⁹, fondé sur la transparence, l'intégrité, la responsabilité et la participation. Associer les acteur·rice·s concernés à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques renforce ainsi leur efficacité autant que leur légitimité.

Cette concertation est particulièrement importante pour le plan d'action pour l'économie sociale. Celui-ci s'adresse à un écosystème très diversifié : associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises sociales interviennent dans de nombreux secteurs et dans des contextes nationaux et locaux très différents. Les besoins d'une structure d'insertion en Pologne peuvent, par exemple, différer de ceux d'une coopérative agroalimentaire en Espagne ou d'une association en Croatie. Cette diversité impose donc des mesures suffisamment souples et adaptées aux réalités du terrain.

Pourtant, le rapport de mi-parcours identifie encore la coordination avec les autorités publiques comme l'une des principales difficultés rencontrées par les parties prenantes. Pour être efficace, cette coordination doit s'exercer à deux niveaux : entre les différentes administrations publiques, mais aussi entre celles-ci et les acteur·rice·s de l'économie sociale¹⁰.

Trois conditions apparaissent dès lors essentielles à la construction d'un environnement politique favorable à l'économie sociale :

⁹ OCDE. (2022). *OECD guidelines for citizen participation processes*. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/f765caf6-en>

¹⁰ Voir pp. 4–5 : Commission européenne. (2026). *Commission staff working document accompanying the mid-term review of the Action Plan for the Social Economy: Main achievements and way forward*. Commission européenne.

- des organisations représentatives capables de porter la voix des organisations de l'économie sociale,
- des services administratifs spécifiquement chargés de l'économie sociale au sein des pouvoirs publics¹¹,
- des espaces de dialogue réguliers entre ces organisations et les autorités publiques.

La concertation peut ainsi être analysée à deux niveaux complémentaires. À l'échelle européenne, il s'agit d'examiner la place accordée aux acteur·rice·s de l'économie sociale dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action depuis 2021, ainsi que leur capacité à faire entendre leurs besoins. À l'échelle nationale, l'analyse porte sur les dispositifs de dialogue encouragés dans les États membres par la recommandation adoptée par le Conseil de l'UE en novembre 2023.

1. Le niveau européen

1.1. La structure administrative de la Commission européenne, une transversalité initiale saluée mais de moins en moins présente

Dès son lancement en 2021, la Commission européenne ne s'est pas limitée à créer une seule unité administrative consacrée à l'économie sociale : elle a mobilisé plusieurs services et instauré un modèle de gouvernance particulièrement transversal. La mise en œuvre du plan d'action pour l'économie sociale reposait ainsi sur un co-pilotage entre la DG EMPL, chargée de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, et la DG GROW, compétente pour le marché intérieur, l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME. À ce noyau s'ajoutait la coopération de 18 directions générales¹², soit plus de la moitié des DG de la Commission.

¹¹ Cette nécessité est relevée à la fois par le Conseil économique et social européen et par la littérature académique. Voir : Monzón, J. L., & Chaves-Ávila, R.. (2018). *Les bonnes pratiques en matière de politiques publiques relatives à l'économie sociale européenne à la suite de la crise économique*. Comité économique et social européen. <https://doi.org/10.2864/313679> ; Caire, G., & Tadjudje, W.. (2019). *Vers une culture juridique mondiale de l'entreprise d'ESS ? Une approche comparative internationale des législations ESS*. RECMA, 353(3), 74–88. <https://doi.org/10.3917/recma.353.0074>

¹² À noter que ce nombre de 18 DG investies sur la question de l'économie sociale représente déjà une diminution comparée à la Commission Juncker, qui rassemblait 20 DG. Voir : Commission européenne, Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des

Cette organisation entre en résonance avec le caractère multisectoriel de l'économie sociale, qui touche aussi bien à l'emploi et à l'inclusion qu'à l'industrie, à l'innovation, à l'environnement ou au développement territorial. Par cette approche, le niveau européen se distingue et montre l'exemple d'une gouvernance capable de dépasser les cloisonnements administratifs, tout en reconnaissant l'économie sociale dans ses dimensions à la fois sociale et économique.

Ce leadership partagé restait néanmoins perfectible. En effet, les deux DG responsables du plan d'action étaient les seules à détenir une unité administrative dédiée à l'économie sociale. Or, comme le souligne Social Economy Europe¹³, l'idéal serait que chaque DG de la Commission impliquée dispose d'une telle unité. Cela permettrait à la fois une meilleure coordination mais aussi une sensibilisation et une formation du personnel administratif de l'UE aux enjeux de l'économie sociale européenne.

Cette architecture a toutefois été fragilisée lors de la mise en place en 2024 de la seconde Commission von der Leyen. Alors que le plan d'action reposait initialement sur un équilibre entre ses dimensions sociale et économique, son pilotage est désormais concentré au sein de la seule DG EMPL. La Commission a certes répondu à une demande importante des États membres en désignant une commissaire clairement chargée de l'économie sociale¹⁴. Mais cette clarification politique s'est accompagnée de la fin du co-pilotage avec la DG GROW et de la disparition de son unité spécialisée, ce qui affaiblit la transversalité qui faisait jusque-là la force du dispositif.

PME. (2018, 14 décembre). *Meeting of the Expert Group on Social Economy and Social Enterprises*. Commission européenne. <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/33482>

¹³ Social Economy Europe a dressé une liste des DG au sein desquelles devraient être créées des unités dédiées. Voir : Social Economy Europe. (2025, 17 juillet). *Social economy: Unleashing its full potential for a stronger EU*. Social Economy Europe. <https://www.socialeconomy.eu.org/2025/07/17/see-contribution-social-economy-action-plan-mid-term-review/>

¹⁴ Gouvernement belge. (2024, 12 février). *Liège Roadmap for social economy in the European Union*. Conférence européenne des ministres responsables de l'économie sociale, Liège. https://ruralpact.rural-vision.europa.eu/news/new-roadmap-social-economy-eu_en

Cette évolution a suscité des inquiétudes chez plusieurs acteur·rice·s de l'économie sociale¹⁵ et au Parlement européen¹⁶. Le risque est que l'économie sociale ne soit pas perçue comme un modèle économique à part entière et donc que la stratégie politique européenne perde en pertinence dans sa construction comme dans sa mise en œuvre.

Cette réorganisation peut s'expliquer par plusieurs facteurs : nouvelles priorités européennes, poids accru des enjeux de compétitivité, tensions économiques internationales, ou encore volonté des États membres de rendre la responsabilité politique plus identifiable. Il est néanmoins regrettable que cette décision n'ait pas été précédée d'une consultation élargie avec les parties prenantes de l'économie sociale ni suivi d'explications clarifiant les raisons d'un tel tournant.

Potentiel symptôme d'un dialogue imparfait, cet événement nous invite à réfléchir et étudier les moyens mis en place par l'UE pour ancrer son plan d'action dans les réalités et besoins des organisations de l'économie sociale.

1.2. Les espaces de dialogues institués par l'UE avec les acteur·rice·s de l'économie sociale

Bien que la gouvernance relative au plan d'action pour l'économie sociale ait pu être imparfaite, les espaces de dialogue entre les représentant·e·s des organisations de l'économie sociale et les institutions de l'UE ont su adopter des formes novatrices.

À l'échelle européenne, ce dialogue s'est principalement structuré autour du Groupe d'experts de la Commission sur l'économie sociale et les entreprises sociales (GECES). Déjà présenté dans une précédente note d'analyse¹⁷, le GECES constitue l'un des principaux espaces de dialogue entre la Commission européenne et les parties prenantes de l'économie sociale.

¹⁵ CIRIEC-Spain. (2025, 2 mai). *GECES members send an open letter to DG GROW of the European Commission, concerned about the abolition of the Social Economy Unit*. Social Economy News. <https://www.socialeconomynews.eu/en/geces-members-send-an-open-letter-to-dg-grow-of-the-european-commission-concerned-about-the-abolition-of-the-social-economy-unit/>

¹⁶ Heinäluoma, E.. (2025, 8 mai). *Question parlementaire E-001858/2025*. Parlement européen. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-10-2025-001858_EN.html

¹⁷ Corneille, L.. (2026, 30 juin). *L'économie sociale en Europe : une reconnaissance avancée, mais toujours sous condition*. POUR LA SOLIDARITÉ–PLS. <https://pourlasolidarite.eu/publication/leconomie-sociale-en-europe-une-reconnaissance-avancee-mais-toujours-sous-condition/>

Bien que la présence d'un tel groupe d'experts soit louable, cette méthode de dialogue est plutôt ordinaire et ne constitue pas une innovation du plan d'action puisque le GECES existait déjà depuis 2011¹⁸.

D'autres initiatives de dialogues témoignent cependant d'une volonté d'adopter des méthodes plus novatrices, proches d'une logique de co-construction.

Du côté de l'implantation du plan d'action, le cas du Special Group on a Code of Conduct for Social Economy Data Management and Sharing¹⁹, consacré à la gestion et au partage des données de l'économie sociale, en est un exemple intéressant. Ce groupe associe directement des organisations de l'économie sociale à la définition de principes communs, de lignes directrices et de conditions de partage des données, ce qui renforce leur rôle dans la construction d'outils opérationnels utiles aux organisations de l'économie sociale.

La méthode retenue pour l'évaluation à mi-parcours du plan d'action repose également sur deux démarches utiles pour associer directement les organisations de l'économie sociale au bilan du Plan.

La première est l'appel à contributions lancé par la Commission européenne en 2025²⁰, qui a permis de recueillir 71 réponses provenant d'organisations de l'économie sociale, de collectivités territoriales, de citoyen·ne·s et d'autres parties prenantes.

La seconde est l'évaluation indépendante conduite par DIESIS (réseau européen de soutien au développement de l'économie sociale) commandée par la Commission européenne pour compléter son propre travail d'évaluation. Ces conclusions ont été intégrées au rapport de mi-parcours, ce qui a permis de confronter l'analyse institutionnelle aux retours du terrain. Cette démarche renforce ainsi le dialogue entre pouvoirs publics et acteur·rice·s de l'économie sociale, tout

¹⁸ Commission européenne. (s. d.). *Expert group on social economy and social enterprises (GECES)*. Commission européenne. Consulté le 3 juin 2026. https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/proximity-and-social-economy/social-economy-eu/social-enterprises/expert-groups_en#expert-group-on-social-economy-and-social-enterprises-geces

¹⁹ Commission européenne. (2024). *Code of conduct on data sharing in the social economy*. Social Economy Gateway. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/code-conduct-data-sharing-social-economy_en

²⁰ Commission européenne. (2025, 16 juillet). *Call for evidence: Social Economy Action Plan – Mid-term review*. Commission européenne. https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-action-plan-mid-term-review_en

en offrant un cadre structuré pour faire remonter les difficultés rencontrées, les résultats observés et les attentes pour la suite du plan d'action.

Malheureusement, certaines de ces initiatives de dialogue souffrent d'une faiblesse dans la représentativité territoriale. Du côté du GECES, alors qu'il comptait quarante représentant·e·s de l'économie sociale en 2018, il n'en rassemble plus que vingt-sept en 2024. Or, parmi les vingt-sept membres issus de l'économie sociale, seules cinq nationalités sont directement représentées : l'Italie, l'Allemagne, la France, la Grèce et la Belgique²¹.

La méthode d'évaluation participative du plan d'action mené par la Commission présente le même type de biais : en première position avec 21% des contributions, la France se trouve largement surreprésentée. Le deuxième pays avec le plus de contributeur·rice·s se trouve être la Belgique mais ne compte que 5,6% des réponses. De manière générale, les contributions émanent majoritairement de pays d'Europe du Nord et d'Europe de l'Ouest, alors que 11 pays ne sont pas du tout représentés²².

Ces déséquilibres pourraient être mis sur le compte du très inégal développement de l'écosystème de l'économie sociale au sein des États membres de l'UE²³. Les pays où cet écosystème est moins structuré disposent souvent de moins d'organisations ou de réseaux intermédiaires capables de sensibiliser les organisations locales sur les enjeux du plan d'action et de porter leurs voix en direction des institutions européennes.

Ce constat doit conduire à une vigilance particulière afin d'éviter un cercle vicieux. Une faible représentation entraîne moins de retours de terrain, ce qui peut conduire à ajuster les politiques européennes en fonction des réalités des pays où l'économie sociale est déjà bien développée et structurée. Les besoins des territoires où son

²¹ Commission européenne. (s. d.). *Register of Commission expert groups and other similar entities: Expert group no 3576*. Commission européenne. Consulté le 3 juin 2026.
<https://ec.europa.eu/transparency/expert-groups-register/screen/expert-groups/consult?lang=en&do=groupDetail.groupDetail&groupID=3576>

²² Commission européenne. (2026). *Commission staff working document accompanying the mid-term review of the Action Plan for the Social Economy: Main achievements and way forward*. Commission européenne.

²³ Le recensement réalisé par la Commission européenne en 2020 révèle une fracture géographique. Voir : Commission européenne. (2020). *Social enterprises and their ecosystems in Europe: Comparative synthesis report*. Office des publications de l'Union européenne.
<https://doi.org/10.2767/567551>

écosystème reste plus fragile risquent alors d'être insuffisamment pris en compte. Il apparaît donc nécessaire de mettre en place des mécanismes spécifiques pour mieux associer les pays sous-représentés et empêcher que les écarts existants ne se creusent davantage.

1.3. La présence d'organisation représentative des intérêts de l'économie sociale au niveau européen

Bien que ce manque de représentativité puisse être regretté, le plan d'action pour l'économie sociale cherche néanmoins à renforcer la structuration des organisations de l'économie sociale à l'échelle européenne. Cette structuration constitue en effet un levier essentiel pour soutenir le développement de l'écosystème : elle favorise à la fois les échanges horizontaux entre acteur·rice·s de terrain et les échanges verticaux entre ces acteur·rice·s et les autorités publiques.

Par la forme même de ses actions, le plan d'action contribue à densifier les coopérations entre organisations et à encourager les échanges transnationaux. De nombreux dispositifs reposent sur des appels à projets nécessitant la constitution de consortiums internationaux, ce qui crée mécaniquement des liens entre partenaires locaux issus de différents pays²⁴. Toutefois, dans la plupart des cas, la structuration durable de ces réseaux reste un objectif indirect et ne fait pas l'objet de financements spécifiquement destinés à assurer leur pérennité au-delà des projets. Il est donc encore difficile d'évaluer dans quelle mesure ces coopérations, et surtout les moyens nécessaires à leur maintien, perdurent une fois les financements arrivés à leur terme.

Deux actions se distinguent cependant par leur volonté explicite de soutenir des réseaux d'échange et de représentation :

- 1- L'action de soutien au développement de réseaux représentatifs de l'économie sociale, en particulier dans les États membres où les entreprises sociales et les écosystèmes de l'économie sociale ne sont pas encore pleinement développés.

²⁴ Le projet Social Economy Partnership en est un exemple. Voir : Commission européenne. (s. d.). *Social Economy Partnership*. Inforegio. https://ec.europa.eu/regional_policy/policy/communities-and-networks/s3-community-of-practice/im_social_economy_en

Dotée de 8 millions d'euros au titre du FSE+, cette action doit financer entre six et huit projets transnationaux consacrés à la création ou au renforcement de centres nationaux de coopération autour de l'innovation sociale. Le projet SEED2SCALE²⁵ illustre bien cette logique : il favorise l'apprentissage entre pairs en mettant en relation des pays où l'économie sociale est déjà bien structurée avec d'autres où les réseaux restent moins développés, comme la Slovaquie²⁶.

2- L'action de soutien aux réseaux européens actifs dans les domaines de la microfinance et du financement des entreprises sociales.

Cette action a donné lieu, en 2025, à un appel à projets FSE+ destiné à renforcer les organisations intermédiaires de l'économie sociale dans leur rôle de relais entre les réalités du terrain et les institutions européennes. Dans ce cadre, Social Economy Europe a obtenu une subvention pluriannuelle de trois ans, notamment destinée à soutenir ses activités de représentation et de plaidoyer²⁷.

2. Le niveau national

Pour soutenir les différents efforts engagés pour l'économie sociale et les voir porter leurs fruits, l'UE dépend directement de l'action des États membres. De fait, sans des actions politiques au niveau national en cohérence avec ce que l'UE tente d'initier au niveau supranational, les résultats ne pourront être probants. À cet égard, le plan d'action pour l'économie sociale a joué un rôle majeur en ouvrant la voie à la relance de l'activité normative nationale grâce à la recommandation du Conseil de l'UE du 27 novembre 2023.

En proposant une définition commune adaptée à la diversité des conceptions de l'économie sociale parmi les États membres assortie à une liste d'actions prioritaires à engager, cette recommandation vise à inciter ces derniers à adopter « des cadres

²⁵ SEED2SCALE. (2026). <https://www.seedeuproject.eu/home-seed2scale/>

²⁶ Commission européenne. (s. d.). *Slovenia*. Social Economy Gateway. Consulté le 3 juin 2026. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/my-country/slovenia_en#framework-conditions-and-social-economy-ecosystem

²⁷ LobbyFacts. (2026, 16 mars). *Social Economy Europe*. LobbyFacts. <https://www.lobbyfacts.eu/datacard/social-economy-europe?rid=739159434916-75>

politiques et réglementaires favorables à l'économie sociale ainsi que des mesures qui en facilitent le développement. »²⁸

Une indication du rôle que se donne l'UE

Il convient de souligner qu'il s'agit ici d'une simple incitation et non d'un acte juridique contraignant. Loin d'être un détail, la nature incitative de ce texte — considérée à juste titre comme la plus grande réussite actuelle du plan d'action pour l'économie sociale — illustre parfaitement le rôle que l'UE entend jouer en faveur de l'économie sociale européenne. De fait, l'Union ne prévoit de recourir qu'à trois actes législatifs contraignants que nous présenterons par la suite. Le succès du plan d'action dépend donc en majeure partie des initiatives politiques et législatives des États membres, que l'UE s'efforce par ailleurs de soutenir et de coordonner à travers diverses mesures :

- La mise en place d'ateliers d'apprentissage mutuel et d'instruments de soutien technique pour accompagner les États membres dans l'élaboration de leurs stratégies, et mise en ligne de ressources d'information via le Social Economy Gateway²⁹.
- L'intégration d'une section dédiée à l'économie sociale dans le Rapport conjoint sur l'emploi (Joint Employment Report), notamment dans sa version 2025³⁰.

Ambitieux dans son contenu, le texte adopté par le Conseil de l'UE couvre la majeure partie des catégories d'actions couvertes dans le plan d'action. Il invite donc les États membres à emboîter le pas de l'UE en créant une nouvelle stratégie, en adaptant une stratégie préexistante ou en insérant les considérations de la recommandation dans des politiques/initiatives pertinentes avec comme échéance indicative l'année 2025.

²⁸ Conseil de l'Union européenne. (2023, 27 novembre). *Recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale (C/2023/1344)*.

²⁹ Commission européenne. (2024). *Mutual learning workshop on "Building blocks of a social economy strategy"*. Social Economy Gateway. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/document/download/2dcc08dd-7a42-4633-964f-8d9b1835514d_en?filename=MLS_SE_Thematic_paper_WS1_Building_blocks_of_a_SE_strategy%20%281%29_0.pdf

³⁰ Commission européenne & Conseil de l'Union européenne. (2025). *Joint Employment Report 2025*. Office des publications de l'Union européenne. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/25dfee93-ffc4-11ef-9503-01aa75ed71a1/language-en>

En termes quantitatifs, le rapport de mi-parcours du plan d'action fait état de plusieurs évolutions significatives. À la fin de l'année 2025, 21 États membres avaient adopté ou étaient en train de préparer une stratégie nationale ou régionale en faveur de l'économie sociale. À l'inverse, six États membres ne disposaient encore d'aucune stratégie, politique ou plan d'action spécifiquement consacré à l'économie sociale, adopté ou en préparation.

Des évolutions sont également observées sur le plan législatif. Selon la Commission européenne, 12 États membres avaient adopté ou réformé leur législation relative à l'économie sociale, tandis que deux autres étaient engagés dans un processus de réforme.

Il convient néanmoins de nuancer ces résultats. Les dix États membres disposant déjà d'une stratégie nationale l'avaient adoptée avant la publication de la recommandation de novembre 2023. Dans certains cas, cette évolution peut toutefois être replacée dans la dynamique politique impulsée par l'UE. L'Allemagne, par exemple, a adopté sa stratégie nationale pour l'innovation sociale et les entreprises sociales en septembre 2023³¹, quelques semaines avant l'adoption de la recommandation. Pour d'autres États membres, il reste en revanche difficile d'établir un lien direct entre les initiatives nationales et l'action européenne.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la recommandation, la Commission européenne a également précisé les principaux éléments constitutifs d'une stratégie nationale favorable à l'économie sociale³². Parmi ceux-ci figurent notamment l'existence d'unités administratives chargées de l'économie sociale et la mise en place de mécanismes réguliers de dialogue avec les parties prenantes. Ces éléments rejoignent les conditions identifiées précédemment comme nécessaires à une concertation efficace entre pouvoirs publics et acteur·rice·s de l'économie sociale.

³¹ Gouvernement fédéral allemand. (2023, 13 septembre). *Federal Cabinet adopts National Strategy for Social Innovations and Social Enterprises*. Gouvernement fédéral allemand. <https://www.bundeswirtschaftsministerium.de/Redaktion/EN/Pressemitteilungen/2023/09/20230913-federal-cabinet-adopts-national-strategy-for-social-innovations-and-social-enterprises.html>

³² Commission européenne. (2024, février). *The building blocks of a social economy strategy*. Social Economy Gateway. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/topics-focus/social-economy-strategies_en

Les pratiques nationales restent néanmoins diverses. Selon une analyse du Labo de l'économie sociale et solidaire³³, la quasi-totalité des États membres a mis en place une forme de consultation des acteur·rice·s de l'économie sociale, certains allant jusqu'à organiser une véritable co-construction des politiques publiques. Sur le plan institutionnel, la responsabilité de l'économie sociale est le plus souvent rattachée au ministère du Travail, tandis que l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales mobilisent généralement plusieurs ministères. Cette organisation interministérielle reflète le caractère transversal de l'économie sociale et la diversité des politiques publiques qu'elle concerne.

Le cas allemand fait ici figure de bonne pratique. En effet, dès la conception de leur stratégie nationale pour l'innovation sociale et les entreprises sociales, le gouvernement Scholz s'est appuyé sur une consultation élargie auprès d'une diversité d'acteur·rice·s³⁴ :

- Auprès des organisations de l'économie sociale dans le but de définir les grandes orientations du cadre politique national.
- Auprès des différentes unités administratives en assurant un échange entre l'ensemble des ministères au niveau fédéral mais aussi avec les gouvernements locaux.
- Auprès de la société civile au moyen d'une large campagne de consultation.

Au-delà de son processus d'élaboration, la stratégie nationale allemande semble aussi s'appuyer sur les trois conditions clés nécessaires à une mise en œuvre cohérente, telles qu'identifiées précédemment.

- Une structure administrative pertinente via les groupes de travail interministériels³⁵

³³ Vernier, M.. (2025, avril). *Social economy strategies across Europe: Analysis of national strategies adopted by Member States*. Labo de l'ESS. <https://www.lelabo-ess.org/system/files/inline-files/Social%20economy%20strategies%20across%20Europe.pdf>

³⁴ Vernier, M.. (2025, avril). *Social economy strategies across Europe: Analysis of national strategies adopted by Member States*. Labo de l'ESS. <https://www.lelabo-ess.org/system/files/inline-files/Social%20economy%20strategies%20across%20Europe.pdf>

³⁵ Voir p. 52 : Commission européenne. (2026). *Commission staff working document accompanying the mid-term review of the Action Plan for the Social Economy: Main achievements and way forward*. Commission européenne.

- Des réseaux d'acteur·rice·s de l'économie sociale et solidaire bénéficiant d'une assise locale assez large pour porter une voix légitime auprès des institutions³⁶
- Des cadres de dialogues récurrents via le conseil consultatif pour l'innovation sociale³⁷

Ces exemples montrent toutefois que l'adoption et, surtout, la continuité des stratégies nationales en faveur de l'économie sociale restent fortement dépendantes du contexte politique et du niveau de priorité accordé à cette économie par les gouvernements successifs. Les alternances politiques peuvent ainsi fragiliser des orientations qui ne sont pas encore suffisamment institutionnalisées pour s'inscrire durablement dans l'action publique.

En ce sens, le cas de l'Espagne montre que la présence d'un gouvernement à l'avant-garde du soutien à l'économie sociale depuis 2018 garantit un cadre politique stable et pertinent. À l'inverse, en Allemagne, le passage du gouvernement Scholz (SPD – Centre gauche) au gouvernement Merz (CDU-CSU – Droite) en 2025 crée davantage d'incertitudes quant à la continuité de cette dynamique. Le nouvel accord de coalition ne mentionne notamment pas explicitement l'économie sociale, ce qui interroge la place qui lui sera accordée dans les priorités du nouveau gouvernement.³⁸

Le cas de la Suède est aussi particulièrement révélateur. Depuis 2022, le gouvernement, situé à la droite de l'échiquier politique, dépend directement du soutien politique d'un parti d'extrême droite pour pouvoir agir et faire adopter des lois. À ce jour, aucun texte qui pourrait s'apparenter à un cadre stratégique politique de développement de leur économie sociale n'a été esquissé. Le Labo de l'ESS

³⁶ Commission européenne. (s. d.). *Germany*. Social Economy Gateway. Consulté le 3 juin 2026. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/my-country/germany_en#framework-conditions-and-social-economy-ecosystem

³⁷ Mair, J.. (2023, 17 novembre). *Johanna Mair joins International Advisory Board for Social Innovation*. Hertie School. <https://www.hertie-school.org/en/content/detail/content/johanna-mair-joins-international-advisory-board-for-social-innovation>

³⁸ Le rapport de mi-parcours fait état d'inquiétudes sur ce point, le nouvel accord de coalition instituant le gouvernement Merz ne mentionnant pas l'économie sociale. Voir : Gouvernement fédéral allemand. (2025, 5 mai). *Accord de coalition entre la CDU, la CSU et le SPD*. Gouvernement fédéral allemand. <https://www.bundesregierung.de/breg-de/aktuelles/koalitionsvertrag-2025-2340970>

souligne par ailleurs que le dialogue entre administration et écosystème de l'économie sociale y est encore inexistant³⁹.

En somme, la recommandation du Conseil de l'UE du 27 novembre 2023 marque un jalon historique pour l'économie sociale européenne. Toutefois, sa nature purement incitative implique que son succès réel reste tributaire de la volonté politique de chaque État membre. À l'heure où l'Europe fait face à des bascules politiques majeures et à la montée en puissance de gouvernements conservateurs, le défi ne réside plus dans la définition des ambitions à Bruxelles, mais dans la capacité des écosystèmes nationaux à maintenir le cap face à ces alternances politiques.

II. MIEUX COMPRENDRE L'ÉCONOMIE SOCIALE POUR MIEUX AGIR

« Ce qui n'est pas compté ne compte pas. »

Cette formule de l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire⁴⁰ en France résume un enjeu essentiel : il est difficile d'agir efficacement sur une réalité que l'on connaît mal. Les données permettent de mieux cerner les besoins, de définir des objectifs, d'orienter les moyens disponibles et de mesurer les résultats obtenus. Elles sont donc indispensables pour concevoir des politiques fondées sur des constats objectifs, évaluer leurs effets et renforcer la transparence de l'action publique.

³⁹ Vernier, M.. (2025, avril). *Social economy strategies across Europe: Analysis of national strategies adopted by Member States*. Labo de l'ESS. <https://www.lalabo-ess.org/system/files/inline-files/Social%20economy%20strategies%20across%20Europe.pdf>

⁴⁰ Observatoire national de l'économie sociale et solidaire. (s. d.). *Ressources*. ESS France. <https://www.ess-france.org/observatoire-national-de-l-ess-0>

En complément des organisations représentatives de l'économie sociale évoquées précédemment, le CIRIEC identifie trois catégories d'acteur·rice·s pouvant contribuer à la production de ces données :

- les ministères et les organismes publics ;
- les instituts nationaux de statistique ;
- les universités et les centres de recherche⁴¹

Le plan d'action pour l'économie sociale entend précisément renforcer la connaissance et la reconnaissance de l'économie sociale à travers une vingtaine d'actions regroupées sous l'intitulé « Building the social economy evidence base »⁴². Cette démarche vise à améliorer la compréhension de l'économie sociale auprès des autorités publiques, mais également auprès des citoyen·ne·s, des entreprises et, plus largement, de l'ensemble des acteur·rice·s susceptibles de soutenir son développement.

L'une des avancées les plus significatives du plan d'action réside, à cet égard, dans la publication du premier Eurobaromètre spécifiquement consacré à l'économie sociale⁴³. Réalisée auprès d'un large échantillon de citoyen·ne·s européens, cette enquête met en évidence un déficit persistant de connaissance de l'économie sociale et de sa contribution à la société : en moyenne, seuls 56% des citoyen·ne·s européens déclarent avoir déjà entendu parler de l'économie sociale. Des écarts importants apparaissent également entre les États membres, reflétant des niveaux de reconnaissance institutionnelle et politique très variables⁴⁴. Il convient dès lors

⁴¹ Pour aller plus loin sur les enjeux que les données représentent pour l'économie sociale, voir : Chaves-Ávila, R.. (2018). *Producing statistics on social and solidarity economy: Policy recommendations and directions for future research*. CIRIEC International.

<https://www.ciriec.uliege.be/publications/etudesrapports/producing-statistics-on-social-and-solidarity-economy-policy-recommendations-and-directions-for-future-research-2021/>

⁴² Commission européenne. (2026, 27 mars). *Building the social economy evidence base*. Social Economy Gateway. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/building-social-economy-evidence-base_en

⁴³ Commission européenne. (2024). *Special Eurobarometer: Social economy in the life of Europeans*. Commission européenne. <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3356>

⁴⁴ Sur ce point, la FEBEA a mis à disposition une carte permettant d'appréhender les écarts de reconnaissance de l'économie sociale dans l'UE. Voir : FEBEA. (2025). *8th report on ethical and value-based finance in Europe*. FEBEA. <https://febea.org/publication/8th-report-on-ethical-and-value-based-finance-in-europe/>

d'examiner les mesures mises en place, ou encore prévues, pour répondre à ce déficit de connaissance.

1. La contribution directe des institutions de l'UE : des études utiles mais ponctuelles

En complément de l'Eurobaromètre précédemment cité, la Commission européenne a choisi de soutenir la production d'un ensemble d'études destinées à combler les lacunes persistantes en matière de connaissance statistique et institutionnelle de l'économie sociale. Ces travaux sont menés tantôt par des acteur·rice·s spécialisés de l'économie sociale, tantôt en collaboration avec des organisations internationales telles que l'OCDE.

Le corpus ainsi constitué est particulièrement riche. Il comprend à la fois des études transversales couvrant l'ensemble de l'économie sociale européenne, des analyses consacrées à certaines de ses formes historiques et des travaux visant à mieux comprendre son rôle et son impact socioéconomique. Sans prétendre à l'exhaustivité, plusieurs publications peuvent être mises en avant.

1. Étude transversale sur l'ensemble de l'écosystème de l'économie sociale:
 - [Analyse comparative des performances socioéconomiques de l'économie sociale de l'UE](#), publiée le 19 septembre 2024. Cette vaste étude statistique quantifie précisément le poids macroéconomique des quatre grandes familles (coopératives, mutuelles, associations, fondations) à l'échelle des 27 États membres, tout en évaluant leur résilience post-COVID-19.
2. Étude spécifique sur les différentes formes historiques de l'économie sociale :
 - [L'étude sur le capital philanthropique](#), publiée le 9 décembre 2022. Cette étude cartographie le paysage du capital philanthropique en Europe et analyse comment ces fonds peuvent être mobilisés pour des investissements liés à une mission d'intérêt général.

- [Analyse juridique comparative des lois et régimes des associations dans l'UE](#), publiée le 29 septembre 2022. Cette étude dresse un état des lieux comparatif des législations nationales et des barrières transfrontalières pour les associations au sein des 27 États membres.
- *Recensement des entreprises sociales*. Cette étude n'a pas encore été réalisée. Il est prévu qu'elle soit menée d'ici 2030.

3. Comprendre le rôle et l'impact de l'économie sociale :

- [L'économie sociale en Europe : Contribuer à la compétitivité et à la prospérité](#), publiée en collaboration avec l'OCDE le 5 décembre 2025. Cette étude majeure démontre comment l'économie sociale renforce la résilience européenne, en mettant un accent particulier sur ses innovations face aux crises du logement et du secteur du soin.
- [Mesurer, gérer et maximiser votre impact : Un guide pour l'économie sociale](#), publiée en collaboration avec l'OCDE le 15 avril 2024. Prenant les allures d'un manuel pratique, cette étude se concentre sur les méthodes et les indicateurs pour quantifier et optimiser l'utilité sociale des entités de l'économie sociale.

Parmi ces différents travaux, l'étude *Analyse comparative des performances socioéconomiques de l'économie sociale de l'UE* revêt une importance particulière. Elle fournit en effet un panorama inédit du niveau de développement actuel de l'économie sociale européenne et rassemble plusieurs données structurantes.

Voici quelques exemples de données présentées :

- Entités : L'UE compte plus de 4,3 millions d'entités d'ES, principalement des coopératives, des mutuelles, des associations et des fondations.
- Emploi : L'économie sociale emploie au moins 11,5 millions de personnes, soit environ 6,3% de la population active de l'UE.
- Composition : Les associations emploient la majorité des travailleur·euse·s de l'économie sociale (54%), suivies des coopératives (29%).
- Chiffre d'affaires : En 2021, le chiffre d'affaires généré par ces entités s'élevait à au moins 912 milliards d'euros.

L'un des principaux apports de l'étude réside dans sa capacité à proposer, contrairement aux études précédentes⁴⁵, une estimation consolidée du chiffre d'affaires de l'économie sociale européenne. Cette estimation repose toutefois sur des données rendues disponibles dans seulement 19 États membres.

Premier symptôme d'une collecte de données relatives à l'économie sociale trop peu structurée, ces conclusions constituent néanmoins une avancée importante. Elles permettent aux organisations de l'économie sociale de structurer leur plaidoyer autour de données plus lisibles et significatives. La Fédération européenne des banques éthiques et alternatives (FEBEA) souligne ainsi que le chiffre d'affaires total estimé de l'économie sociale européenne est désormais comparable à celui de l'ensemble de l'industrie automobile de l'Union⁴⁶ et n'hésite pas à rappeler ce fait lors de réunion de haut niveau⁴⁷. La légitimité de l'économie sociale s'en voit renforcée, ce qui invite les décideur·euse·s politiques à adapter les législations en vigueur afin d'assurer la pérennité de cet écosystème.

Cette amélioration de la connaissance statistique demeure néanmoins imparfaite. Les études financées par l'UE offrent avant tout une photographie de la situation à un moment donné. Leur pertinence diminue progressivement tant qu'elles ne sont pas actualisées ou complétées par des dispositifs permanents de collecte de données.

À titre de comparaison, l'évolution de secteurs tels que l'industrie automobile peut être suivie de manière régulière grâce à un réseau structuré d'organisations professionnelles et d'instituts statistiques nationaux produisant des données harmonisées. Une telle infrastructure statistique n'existe pas encore pour l'économie sociale.

⁴⁵ Comité économique et social européen & CIRIEC. (2015). *Recent evolutions of the social economy*. Comité économique et social européen. <https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/publications-other-work/publications/recent-evolutions-social-economy-study>

⁴⁶ Chiffre d'affaires du secteur automobile européen en 2024 : 988 milliards. Voir : FEBEA. (2025). *8th report on ethical and value-based finance in Europe*. FEBEA. <https://febea.org/publication/8th-report-on-ethical-and-value-based-finance-in-europe/>

⁴⁷ Notamment lors de la série de webinaires organisée par Social Economy Europe. Voir : Social Economy Europe. (2026, 12 mars). *Online webinar sessions – Democracy at work: Social economy actors bringing EU values to citizens*. Social Economy Europe. <https://www.socialeconomy.eu.org/2026/03/12/online-webinar-sessions-democracy-at-work-social-economy-actors-bringing-eu-values-to-citizens/>

Or, cette carence a des conséquences concrètes sur la recherche. Le CIRIEC souligne cette difficulté dans la dernière édition de *Recent evolutions of the social economy in the European Union*⁴⁸ :

Pour des raisons liées à la disponibilité et à la qualité des données statistiques, les informations concernant certains pays datent de plusieurs années, en particulier pour les associations, les fondations et les organisations similaires.

CIRIEC

Cette lacune est d'autant plus problématique que les associations représenteraient environ 88% de l'ensemble des entités de l'économie sociale européenne. L'insuffisance des données les concernant constitue donc un angle mort majeur qui limite la capacité des institutions européennes et nationales à appréhender précisément la réalité du terrain, à mesurer son évolution et à élaborer des politiques publiques pleinement adaptées à ses besoins.

2. La construction d'un dispositif pérenne de collecte de données : des progrès encore modestes

Pour assurer une collecte régulière et durable des données relatives à l'économie sociale, l'un des principaux leviers consiste à développer des dispositifs statistiques dédiés au sein des instituts nationaux de statistique. Parmi ces dispositifs figurent les « comptes satellites », régulièrement évoqués dans les échanges institutionnels européens, notamment au sein du GECES. Rattachés à la comptabilité nationale, ils permettent de mesurer plus précisément le poids économique, l'emploi et les activités d'un secteur au moyen d'indicateurs clairement identifiés et tangibles.

La nécessité de disposer de tels outils est ancienne. Dès 2006, le CIRIEC publiait un manuel consacré à l'élaboration de comptes satellites pour les entreprises de

⁴⁸ Comité économique et social européen & CIRIEC. (2015). *Recent evolutions of the social economy*. Comité économique et social européen. <https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/publications-other-work/publications/recent-evolutions-social-economy-study>

l'économie sociale ⁴⁹. Cette initiative témoigne à la fois de l'ancienneté du besoin et de l'implication des parties prenantes pour améliorer la mesure statistique de l'économie sociale.

À l'échelle européenne, la recommandation du Conseil de l'UE précédemment citée constitue une étape importante. Elle propose une définition commune de l'économie sociale et invite les États membres à améliorer la collecte de statistiques et de données quantitatives relatives à cet écosystème. Elle encourage notamment le développement d'outils statistiques tels que les comptes satellites, afin de favoriser une production de données plus cohérente et comparable entre les pays.

La mise en œuvre de cette recommandation demeure toutefois inégale. Comme pour l'adoption ou l'actualisation des stratégies nationales en faveur de l'économie sociale, peu d'États membres ont, à ce stade, pleinement traduit ces orientations dans leurs dispositifs statistiques nationaux.

À l'heure actuelle, seuls quelques États membres disposent de dispositifs statistiques spécifiquement consacrés à l'économie sociale, sous la forme de comptes satellites ou de dispositifs comparables. Parmi les initiatives les plus structurées figurent notamment les cas suivants :

- Portugal (2013) : Pionnier européen, l'Instituto Nacional de Estatística (INE) travaille en collaboration avec le CASES pour offrir des statistiques sur l'économie sociale à partir de l'année 2010⁵⁰.
- Pologne (2021) : Deuxième pays européen à créer un compte satellite, le GUS (Główny Urząd Statystyczny) a publié pour la première fois en 2021 des données sur l'économie sociale à partir de l'année 2018.⁵¹

⁴⁹ CIRIEC. (2006). *Manuel pour l'établissement des comptes satellites des entreprises de l'économie sociale : coopératives et mutuelles*. CIRIEC. https://www.ciriec.uliege.be/wp-content/uploads/2015/12/Manual-Satellite-AccountsFR_2006.pdf

⁵⁰ Statistics Portugal. (2013). *Conta satélite da economia social: 2010*. Statistics Portugal. https://www.ine.pt/xportal/xmain?xpid=INE&xpgid=ine_publicacoes&PUBLICACOESpub_boui=157543613&PUBLICACOESmodo=2

⁵¹ Statistics Poland. (2021, 31 décembre). *Social economy satellite account for Poland 2018*. Statistics Poland. <https://stat.gov.pl/en/experimental-statistics/social-economy/social-economy-satellite-account-for-poland-2018,5,1.html>

- Luxembourg (2025) : Lu'Stat, Institut national de statistiques du Luxembourg, a publié en 2025 une Séquence des comptes de l'économie sociale et solidaire et détient des données à partir de l'année 2016⁵².
- Espagne (2026) : l'Espagne s'est dotée, en février 2026, d'un dispositif statistique consacré à l'économie sociale.⁵³

La Commission européenne reconnaît elle-même la persistance de cette lacune dans son rapport de mi-parcours du plan d'action⁵⁴.

L'absence de collecte systématique de données fondée sur des définitions harmonisées, des sources administratives et des outils statistiques élargis, tels que les comptes satellites, rend difficile le suivi des progrès et limite la visibilité publique des résultats.

Commission européenne

La première phase de mise en œuvre du plan d'action se caractérise donc par des résultats encore insuffisants en matière de collecte et de suivi des données. La Commission européenne entend toutefois renforcer son action d'ici à 2030 en apportant un soutien accru aux États membres.

⁵² LUSTAT. (2025, 11 juillet). *Compte de l'économie sociale et solidaire*. LUSTAT Data Explorer. [https://lustrat.statec.lu/vis?fs\[0\]=Th%C3%A8mes%2C1%7C%C3%89conomie%20totale%20et%20prix%23E%23%7CComptes%20nationaux%23E2%23&fs\[1\]=Th%C3%A8mes%2C3%7C%C3%89conomie%20totale%20et%20prix%23E%23%7CComptes%20nationaux%23E2%23%7CComptes%20satellites%23E25%23%7CComptes%20de%20l%27%C3%A9conomie%20sociale%20et%20solidaire%23E255%23&pg=0&fc=Th%C3%A8mes&snb=2&df\[ds\]=ds-release&df\[id\]=DF_E2550&df\[ag\]=LU1&df\[vs\]=1.0&dq=.A&pd=2016%2C2023&to\[TIME_PERIOD\]=false](https://lustrat.statec.lu/vis?fs[0]=Th%C3%A8mes%2C1%7C%C3%89conomie%20totale%20et%20prix%23E%23%7CComptes%20nationaux%23E2%23&fs[1]=Th%C3%A8mes%2C3%7C%C3%89conomie%20totale%20et%20prix%23E%23%7CComptes%20nationaux%23E2%23%7CComptes%20satellites%23E25%23%7CComptes%20de%20l%27%C3%A9conomie%20sociale%20et%20solidaire%23E255%23&pg=0&fc=Th%C3%A8mes&snb=2&df[ds]=ds-release&df[id]=DF_E2550&df[ag]=LU1&df[vs]=1.0&dq=.A&pd=2016%2C2023&to[TIME_PERIOD]=false)

⁵³ Instituto Nacional de Estadística. (2026, 26 février). *Cuenta satélite de la economía social: Resultados*. Instituto Nacional de Estadística. https://ine.es/dyngs/INEbase/es/operacion.htm?c=Estadistica_C&cid=1254736177120&menu=resuldados&idp=1254735576581

⁵⁴ Commission européenne. (2026). *Commission staff working document accompanying the mid-term review of the Action Plan for the Social Economy: Main achievements and way forward*. Commission européenne.

Une première mesure concrète a été prise en avril 2026 avec le lancement d'un appel à projets Eurostat⁵⁵. Celui-ci vise à financer des travaux de recherche destinés soit à améliorer les dispositifs existants de collecte de données, soit à développer de nouveaux comptes satellites consacrés à l'économie sociale.

D'autres mécanismes peuvent également contribuer à systématiser la collecte de données. La reconnaissance d'un statut ou d'un label spécifique pour les organisations de l'économie sociale peut, par exemple, s'accompagner d'obligations de suivi ou de rapport permettant de produire des informations régulières sur leurs activités et leurs résultats. Parmi les différents dispositifs existants, le cas de la Lettonie est particulièrement éclairant : les entreprises bénéficiant du statut d'entreprise sociale sont tenues de rendre compte chaque année de leurs activités sociales, de leurs résultats financiers et de l'impact obtenu⁵⁶.

La Commission européenne ne semble toutefois pas privilégier ce type de mécanisme. Elle estime en effet que l'instauration de nouvelles obligations déclaratives pourrait se révéler contre-productive⁵⁷ pour des organisations dont les capacités administratives sont souvent limitées. Elle entend dès lors concentrer ses efforts sur une meilleure exploitation des informations déjà disponibles, notamment en soutenant des projets pilotes nationaux fondés sur les registres statistiques des entreprises, les enquêtes sur la structure des salaires et, plus largement, les sources administratives existantes.

La mise en place d'un système harmonisé, régulier et comparable à l'échelle de l'Union demeure donc un chantier de long terme qu'il faudra surveiller de près durant la deuxième moitié du plan d'action.

⁵⁵ Commission européenne. (2026, 14 avril). *ESTAT call – Project 6: Research work on improving existing or developing new experimental statistics on social economy satellite accounts*. Commission européenne. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/estat-call-project-6-research-work-improving-existing-or-developing-new-experimental-statistics_en

⁵⁶ Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, & OCDE. (2025). *Labels for the social economy*. Office des publications de l'Union européenne. <https://doi.org/10.1787/f513fd53-en>

⁵⁷ Commission européenne. (2026). *Commission staff working document accompanying the mid-term review of the Action Plan for the Social Economy: Main achievements and way forward*. Commission européenne.

3. La mesure de l'impact social : des outils pratiques, mais un cadre méthodologique encore inabouti

En complément des données économiques et structurelles produites par les instituts nationaux de statistique, la mesure de l'impact social constitue un autre volet essentiel de la connaissance de l'économie sociale.

Une part importante de la contribution de cet écosystème repose, en effet, sur des effets que les indicateurs économiques classiques saisissent mal : renforcement de la cohésion sociale, inclusion de publics vulnérables, développement de l'engagement civique ou amélioration du bien-être collectif.

Dans l'étude *Benchmarking the socio-economic performance of the EU social economy*, le CIRIEC souligne ainsi la nécessité de développer des méthodes complémentaires pour mieux mesurer ces effets intangibles. L'enjeu n'est donc pas seulement d'évaluer le poids économique de l'économie sociale, mais aussi de rendre visible la valeur sociale et sociétale qu'elle crée pour les personnes, les communautés et les territoires.

Cette évaluation reste toutefois un défi épistémologique majeur. L'implication des universités et des centres de recherche apparaît dès lors essentielle pour développer une méthodologie rigoureuse et partagée permettant de mieux saisir et documenter les impacts sociaux. À ce jour, l'UE semble pourtant avoir peu avancé sur ce volet dans le cadre du plan d'action pour l'économie sociale.

Dans son rapport de mi-parcours, la Commission constate une progression de l'intérêt académique⁵⁸, tout en jugeant la situation encore insatisfaisante. Une réunion a été organisée avec le GECES en 2022, les réflexions internes se poursuivent depuis, sans déboucher, pour le moment, sur des actions clairement définies⁵⁹.

⁵⁸ À titre d'exemple, un projet de recherche sur l'économie sociale et ses impacts sur l'entrepreneuriat, la démocratie et la solidarité a été financé par l'UE via Horizon Europe. Voir : Commission européenne. (2023, mai). *Horizon Europe – Social Economy Enterprises for Development and Democracy*. CORDIS. <https://cordis.europa.eu/project/id/101107530>

⁵⁹ Action no 58. Voir : Commission européenne. (2026). *Commission staff working document accompanying the mid-term review of the Action Plan for the Social Economy: Main achievements and way forward*. Commission européenne.

Le rôle des universités, au-delà de la question des données.

Au-delà de la production de données, l'amélioration de la connaissance de l'économie sociale passe également par sa diffusion dans les sphères de l'enseignement et de la recherche. Une meilleure intégration de l'économie sociale dans les cursus de l'enseignement supérieur pourrait contribuer à renforcer sa visibilité, à développer les connaissances qui lui sont consacrées et à familiariser les jeunes générations avec ses principes et ses modèles. Cet enjeu a notamment été abordé dans [une précédente note d'analyse](#) publiée par POUR LA SOLIDARITÉ et Smart.

La Commission avait également prévu de développer, à partir de 2023, des méthodes simples et adaptées permettant aux organisations de l'économie sociale d'évaluer elles-mêmes leur impact. Cet engagement s'est concrétisé en avril 2024 par la publication, avec l'OCDE, du guide *Measure, Manage and Maximise Your Impact: A Guide for the Social Economy*⁶⁰.

Conçu comme un outil pratique, ce guide accompagne les organisations dans les différentes étapes de la mesure d'impact : définition des objectifs, identification des parties prenantes, choix des indicateurs, collecte et analyse des données, puis utilisation des résultats. Sa principale plus-value réside dans une approche accessible et adaptée aux réalités de l'économie sociale. La mesure d'impact n'y est pas présentée comme une simple obligation de reporting, mais comme un outil d'apprentissage, d'amélioration continue et d'aide à la décision.

En complément, la Commission prévoyait d'organiser des sessions d'apprentissage en direction des organisations de l'économie sociale pour faciliter l'appropriation de ces méthodes. Celles-ci n'ont pas encore été mises en place, mais leur préparation serait toujours en cours.

⁶⁰ OCDE & Union européenne. (2024). *Measure, manage and maximise your impact: A guide for the social economy*. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/2238c1f1-en>

4. L'EU Social Economy Gateway : une avancée majeure pour centraliser et rendre accessibles les données sur l'économie sociale

Une fois les méthodes définies et les données collectées, leur diffusion et leur mise à disposition constituent un enjeu complémentaire. Sur ce point, la Commission européenne a créé, en juin 2023, l'*EU Social Economy Gateway*⁶¹, un portail destiné à centraliser des informations auparavant dispersées entre plusieurs sources.

La plateforme rassemble notamment des études, des données statistiques, des ressources méthodologiques et des informations institutionnelles relatives à l'économie sociale. Elle permet, par exemple, d'accéder à des données nationales sur le nombre d'organisations, l'emploi ou le poids économique de l'économie sociale, tout en signalant les limites de comparabilité entre les États membres.

Le portail propose également des informations sur les financements européens, les initiatives de l'Union et l'état d'avancement du plan d'action. Il remplit ainsi une fonction de centralisation et de diffusion des connaissances, en mettant à disposition des acteur·rice·s publics, des organisations de l'économie sociale, des chercheurs et du grand public un ensemble de ressources régulièrement actualisées.

La Commission indique que le portail a enregistré environ 600.000 visites depuis son lancement⁶². Ce chiffre témoigne d'un usage significatif de la plateforme, sans toutefois permettre, à lui seul, d'évaluer la qualité, l'appropriation ou l'impact concret des ressources mises à disposition.

Le bilan européen en matière de collecte de données sur l'économie sociale reste donc mitigé. Le plan d'action a permis des avancées utiles, notamment à travers de nouvelles études, des outils méthodologiques et l'EU Social Economy Gateway.

⁶¹ Commission européenne. (s. d.). *EU Social Economy Gateway*. Social Economy Gateway. <https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/>

⁶² Commission européenne. (2026). *Commission staff working document accompanying the mid-term review of the Action Plan for the Social Economy: Main achievements and way forward*. Commission européenne.

Toutefois, les données demeurent encore trop ponctuelles, inégales selon les États membres et insuffisamment harmonisées.

III. FAVORISER L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS

Le financement reste l'un des principaux obstacles au développement des organisations de l'économie sociale. Une étude du réseau Euclid⁶³, menée auprès de 1.807 entreprises sociales dans 30 pays européens, révèle un écart moyen de 39% entre les financements recherchés et les montants obtenus. Pour les organisations interrogées, ce déficit cumulé atteint 544 millions d'euros.

À ce manque de ressources s'ajoute une forte incertitude : plus de 80% des entreprises sociales disposent de financements sécurisés pour moins d'un an. Leur visibilité financière moyenne ne dépasse pas huit mois. Dans ces conditions, il leur est difficile d'investir, de recruter, de développer de nouvelles activités ou de planifier leur action à long terme.

Cette fragilité concerne l'ensemble de l'économie sociale. Selon le Labo de l'ESS⁶⁴, les besoins de financement non couverts des quatre familles historiques du secteur (associations, coopératives, mutuelles et fondations) atteindraient un milliard d'euros par an en Europe. En France, ESS France décrit également une année 2025 particulièrement difficile⁶⁵, marquée par une diminution du nombre de structures et par la perte nette de 10.447 emplois, une première depuis la crise de la COVID-19. Ces évolutions soulignent la nécessité de renforcer les capacités financières de l'économie sociale afin de préserver son rôle en matière d'inclusion, de transition écologique et de résilience des territoires.

Pour améliorer l'accès au financement, l'Union européenne dispose de trois principaux leviers :

⁶³ Euclid Network. (2025). *European Social Enterprise Monitor 2023–2024*. Euclid Network. <https://knowledgecentre.euclidnetwork.eu/2025/07/21/european-social-enterprise-monitor-2023-2024/>

⁶⁴ Catinat, M., & Le Labo de l'ESS. (2022). *Analyse du plan d'action européen pour l'économie sociale*. Le Labo de l'ESS. <https://www.lelabo-ess.org/analyse-du-plan-d-action-europeen-pour-l-economie-sociale>

⁶⁵ ESS France. (2026). *Note de conjoncture du deuxième semestre 2025 : l'ESS perd des emplois*. ESS France. <https://www.ess-france.org/note-de-conjoncture-du-deuxieme-semestre-2025-l-ess-perd-des-emplois>

- adapter les règles communes, notamment en matière d'aides publiques et de fiscalité ;
- mobiliser ses programmes et ses instruments financiers ;
- encourager et accompagner l'action des États membres et des autres acteur·rice·s concernés.

1. Faciliter l'accès aux financements publics

Les financements publics constituent la principale source de financement extérieur des organisations de l'économie sociale. Ils représentent environ 64% du montant total des financements sollicités⁶⁶. Leur accessibilité constitue donc un enjeu majeur pour assurer la pérennité et le développement des activités de l'économie sociale.

Afin de répondre à ces besoins, l'UE a mobilisé deux types de leviers complémentaires : un levier réglementaire, destiné à adapter le cadre juridique, et un levier financier, reposant sur ses programmes et instruments de financement.

1.1. L'action normative de l'UE

Parmi les instruments dont dispose l'UE pour orienter l'action publique, les actes législatifs contraignants constituent le levier le plus direct. Leur non-application peut donner lieu à des recours devant les juridictions compétentes.

Dans le cadre du plan d'action, trois actions concernent directement l'adoption ou la modification de directives et règlements européens susceptibles d'améliorer l'accès des organisations de l'économie sociale aux financements publics, qu'il s'agisse de subventions ou de marchés publics.

⁶⁶ Euclid Network. (2025). *European Social Enterprise Monitor 2023–2024*. Euclid Network. <https://knowledgecentre.euclidnetwork.eu/2025/07/21/european-social-enterprise-monitor-2023-2024/>

Directive ou règlement européen : quelles différences ?

Un règlement européen est directement applicable dans tous les États membres dès son entrée en vigueur. Il ne nécessite pas de transposition dans le droit national, même si des mesures nationales peuvent parfois être nécessaires pour en assurer la mise en œuvre.

Une directive européenne, en revanche, fixe des objectifs que les États membres doivent atteindre, tout en leur laissant une marge de choix quant aux moyens juridiques et administratifs utilisés. Elle doit être transposée dans le droit national dans un délai déterminé. Les modalités de sa mise en œuvre peuvent donc varier d'un État membre à l'autre.

1.1.1. Jouer sur les seuils : les aides dites « de minimis »

Les aides « de minimis » sont des aides publiques d'un montant limité qui peuvent être accordées à une entreprise sans notification ni autorisation préalable de la Commission européenne. Elles sont considérées comme trop faibles pour affecter de manière significative la concurrence et les échanges au sein du marché intérieur.

Une des actions significatives du plan d'action dans ce domaine repose sur la révision du règlement relatif aux aides de minimis accordées aux entreprises chargées de services d'intérêt économique général (SIEG). Depuis le 1er janvier 2024, le plafond applicable à ces aides est passé de 500 000 à 750 000 euros sur une période de trois ans pour une même entreprise, soit une augmentation de 50 %.⁶⁷

Cette disposition présente un intérêt particulier pour l'économie sociale. De nombreuses associations, coopératives, mutuelles ou entreprises sociales interviennent en effet dans des domaines comme l'insertion, l'aide sociale, la santé,

⁶⁷ Commission européenne. (2023, 13 décembre). *Règlement (UE) 2023/2832 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général*. Journal officiel de l'Union européenne.

le logement, la mobilité ou les services de proximité. Lorsqu'une autorité publique leur confie formellement une mission de service d'intérêt économique général (SIEG), elles peuvent bénéficier de ce cadre plus favorable.

Elle donne ainsi aux autorités publiques une marge de manœuvre plus importante pour soutenir les organisations chargées de missions d'intérêt général, tout en évitant une procédure de notification individuelle à la Commission européenne. Son impact réel dépend néanmoins de la manière dont les États membres et les collectivités utilisent ce dispositif et reconnaissent formellement les missions de SIEG confiées aux organisations de l'économie sociale.

1.1.2. Jouer sur les catégories d'aides exemptes de contrôle européen : le RGEC

Le Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC)⁶⁸ encadre certaines aides publiques accordées aux entreprises. Il permet aux États membres de soutenir directement des projets ou des organisations sans demander l'autorisation préalable de la Commission européenne, à condition que les aides respectent les critères prévus par le règlement.

Le RGEC couvre notamment les aides destinées aux PME, à la formation, à l'emploi, à l'innovation, à la transition écologique, ainsi qu'à l'embauche de travailleur·euse·s défavorisés ou de personnes en situation de handicap. Il représente donc un outil particulièrement important pour l'économie sociale, puisqu'il peut faciliter le financement des entreprises sociales, des structures d'insertion et, plus largement, des organisations employant ou accompagnant des publics vulnérables.

Toutefois, le cadre actuel ne tient pas suffisamment compte des caractéristiques propres aux organisations de l'économie sociale. C'est notamment le constat formulé par Social Economy Europe dans sa contribution à la consultation menée par la Commission européenne sur la révision du règlement. L'organisation recommande notamment :

⁶⁸ Commission européenne. (2014, 17 juin). *Règlement (UE) no 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité*. Journal officiel de l'Union européenne.

- d'intégrer explicitement l'économie sociale dans le texte, en s'appuyant sur la définition adoptée dans le plan d'action pour l'économie sociale.
- De permettre aux autorités publiques de mobiliser des aides plus importantes en faveur des organisations de l'économie sociale.
- De simplifier et d'alléger les conditions d'application du règlement, afin de limiter les notifications inutiles à la Commission et le fardeau administratif pesant sur les organisations de l'économie sociale.

La révision du RGEC s'appuie aussi sur une étude publiée en 2024 consacrée à l'utilisation des aides d'État par les entreprises sociales dans l'UE⁶⁹. Celle-ci met en évidence une situation paradoxale : les organisations de l'économie sociale dépendent fortement des financements publics pour mener leurs missions, tout en rencontrant d'importantes difficultés pour réunir les ressources nécessaires à leur fonctionnement et à leurs investissements.

Ces constats plaident en faveur d'une adaptation du règlement. À ce stade, il reste toutefois difficile de savoir jusqu'où la Commission européenne ira dans cette réforme et quelles mesures concrètes seront retenues pour améliorer l'accès des organisations de l'économie sociale aux aides d'État.

1.1.3. Modifier les règles de passation des marchés publics

La directive européenne de 2014 sur la passation des marchés publics⁷⁰ est en cours de révision et, comme pour le RGEC, de nouvelles propositions pourraient être présentées dans le courant de l'année.

La directive de 2014 permet déjà aux autorités publiques d'intégrer des considérations sociales dans leurs marchés publics. Elles peuvent, par exemple, tenir compte de la qualité des emplois, de l'insertion de publics fragilisés ou encore réserver certains marchés à des organisations répondant à des critères particuliers,

⁶⁹ Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion. (2024). *Study on State aid for access to finance for social enterprises and for the recruitment of disadvantaged workers in the form of wage subsidies: Final study*. Office des publications de l'Union européenne. <https://doi.org/10.2767/715592>

⁷⁰ Parlement européen & Conseil de l'Union européenne. (2014, 26 février). *Directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE*. Journal officiel de l'Union européenne.

comme une mission de service public, une gouvernance participative ou le réinvestissement des bénéfices. C'est ce que l'on appelle un marché public socialement responsable.

Toutefois, ces possibilités restent facultatives et sont encore peu utilisées⁷¹. Dans la pratique, le prix le plus bas demeure souvent le principal critère de sélection, ce qui désavantage les organisations de l'économie sociale, dont les coûts peuvent être plus élevés en raison de meilleures conditions de travail, d'efforts de formation ou d'objectifs d'impact social.

C'est pourquoi plusieurs acteur·rice·s de l'économie sociale mais aussi du monde syndical demandent une réforme plus ambitieuse. En mars 2026, le Network for Sustainable Development in Public Procurement a publié une lettre commune appelant à une nouvelle législation européenne qui soutienne davantage les travailleur·euse·s, l'entrepreneuriat durable et les acteur·rice·s de l'économie sociale⁷².

Le réseau propose notamment :

- Le renforcement de l'accès des acteur·rice·s de l'économie sociale aux marchés publics en intégrant explicitement des mesures ciblées destinées à soutenir leur participation.
- De faire de l'offre économiquement la plus avantageuse le critère d'attribution par défaut, afin de garantir la meilleure utilisation possible des fonds publics et de ne plus attribuer les marchés sur la seule base du prix le plus bas.
- D'introduire, dans la législation européenne, des critères sociaux et environnementaux obligatoires afin de promouvoir des salaires décents, la décarbonation et l'inclusion sociale.

⁷¹ Selon Euclid Network, de nombreuses entreprises sociales souhaiteraient vendre des biens ou services aux pouvoirs publics mais ne le font pas. Voir p. 91 : Euclid Network. (2025). *European Social Enterprise Monitor 2023–2024*. Euclid Network.
<https://knowledgecentre.euclidnetwork.eu/2025/07/21/european-social-enterprise-monitor-2023-2024/>

⁷² CECOP. (2026, 12 mars). *Joint letter for a new Public Procurement Act serving Europe's workers, sustainable businesses and social economy actors*. CECOP.
<https://www.cecop.coop/works/joint-letter-for-a-new-public-procurement-act-serving-europes-workers-sustainable-businesses-and-social-economy-actors>

Alors que le règlement sur les aides de minimis a déjà été adopté, l'ampleur des modifications des deux autres actes législatifs reste incertaine malgré les propositions mises sur la table par les acteur·rice·s de l'économie sociale. En effet, la Commission européenne estime depuis le lancement du plan d'action que le cadre juridique existant offre déjà une certaine flexibilité et permet aux États membres de soutenir davantage leur ES, à condition d'utiliser pleinement les marges de manœuvre disponibles⁷³. Elle mise donc moins sur une transformation profonde du droit européen que sur une meilleure adaptation des cadres nationaux.

Cette approche se retrouve dans la recommandation du Conseil de l'UE de novembre 2023 précédemment mentionnée, qui invite les États membres à améliorer l'accès des organisations de l'économie sociale aux financements publics et aux marchés publics. Cette recommandation aborde donc les mêmes enjeux, mais sans imposer d'obligation juridique. Le plan d'action combine ainsi une intervention législative limitée au niveau européen avec une incitation plus large à agir au niveau national.

⁷³ Catinat, M., & Le Labo de l'ESS. (2022). *Analyse du plan d'action européen pour l'économie sociale*. Le Labo de l'ESS. <https://www.llelabo-ess.org/analyse-du-plan-d-action-europeen-pour-l-economie-sociale>

Axe de réflexion : la portée normative limitée du plan d'action pour l'économie sociale traduit-elle un manque d'ambition ou les limites de l'action européenne ?

La portée législative du plan d'action pour l'économie sociale demeure limitée par rapport à celle d'autres stratégies européennes. À titre de comparaison, [le plan d'action en faveur de l'économie circulaire](#), adopté en 2020, prévoyait au moins dix-huit interventions législatives, contre trois seulement dans le cadre du plan d'action pour l'économie sociale.

Cet écart ne peut toutefois être interprété comme le seul signe d'un manque d'ambition politique. L'Union européenne ne peut légiférer que dans les domaines pour lesquels les traités lui attribuent une compétence. Elle dispose, par exemple, de marges d'action importantes en matière de marché intérieur, de réglementation des produits ou d'environnement, ce qui facilite l'adoption de règles communes dans le cadre de l'économie circulaire.

À l'inverse, plusieurs enjeux majeurs pour l'économie sociale, notamment la protection sociale, l'emploi, l'éducation, la fiscalité ou encore le statut juridique des organisations, relèvent largement des compétences des États membres. Dans ces domaines, l'Union peut orienter les politiques, soutenir financièrement les initiatives et favoriser la coordination, mais elle ne dispose pas toujours des moyens juridiques nécessaires pour imposer des mesures contraignantes.

La portée normative limitée du plan d'action reflète ainsi à la fois les choix politiques opérés au niveau européen et les contraintes juridiques qui encadrent l'action de l'Union.

1.2. Le levier financier de l'action européenne du plan d'action pour l'économie sociale

Puisque le levier financier de l'action européenne constitue à la fois un moyen de mise en œuvre des politiques de l'Union et un indicateur de l'effort consenti pour soutenir l'écosystème de l'économie sociale, il est particulièrement intéressant de l'étudier.

Tout d'abord, vis-à-vis du montant global de l'effort financier européen, la Commission européenne a tenu sa promesse de mobiliser davantage de moyens que durant le cadre financier pluriannuel 2014-2020, au cours duquel environ 2,5 milliards d'euros avaient été alloués à l'économie sociale ⁷⁴. Dans le cadre du plan d'action, l'UE a mobilisé 2,8 milliards d'euros sur sept ans. L'objectif a donc été atteint, même si l'augmentation reste limitée.

Cette progression financière s'accompagne toutefois d'une évolution plus marquée du nombre d'opportunités proposées. Social Economy Europe constate ainsi une hausse globale de plus de 150% du nombre d'appels à projets ou de projets financés par des programmes européens accordant une priorité explicite à l'économie sociale⁷⁵. Cette évolution témoigne d'une meilleure prise en compte de l'économie sociale, même si l'accès aux financements reste encore dispersé entre plusieurs instruments et que certains programmes se sont vus soudainement interrompus⁷⁶.

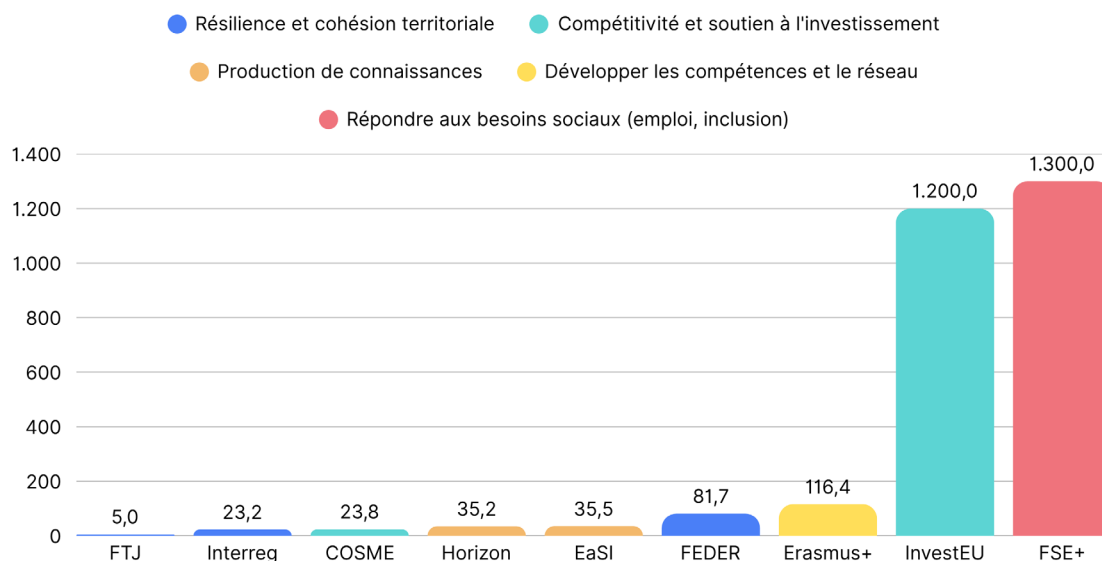
⁷⁴ Commission européenne. (2021, 9 décembre). *Construire une économie au service des personnes : plan d'action pour l'économie sociale (COM(2021) 778 final)*. EUR-Lex. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52021DC0778>

⁷⁵ Social Economy Europe. (2025, 17 juillet). *Social economy: Unleashing its full potential for a stronger EU*. Social Economy Europe. <https://www.socialeconomy.eu.org/2025/07/17/see-contribution-social-economy-action-plan-mid-term-review/>

⁷⁶ Le programme COSME a été suspendu en 2025.

Principaux postes de dépenses de l'UE en direction de l'ES

Au sein du cadre financier pluriannuel 2021-2027



Source : document de travail accompagnant le rapport de mi-parcours du PAES, 2026

Ces données témoignent des priorités données par les financements européens : ils se concentrent principalement sur deux objectifs : soutenir les activités à impact social (FSE+) et renforcer la compétitivité et l'accès aux financements privés (InvestEU).

Le Fonds social européen plus (FSE+) est le principal programme de l'UE consacré à l'emploi, à la formation et à l'inclusion sociale. Il finance des actions destinées à aider les personnes à accéder à un emploi, à développer leurs compétences ou à sortir de situations de pauvreté et d'exclusion. Les projets sont généralement mis en œuvre par les États et les régions, avec la participation d'organismes publics, d'associations et d'acteur·rice·s de l'économie sociale.

Dans ce cadre 1,3 milliard d'euros ont été déboursés par l'UE dans des projets incluant des organisations de l'économie sociale, ce qui représente le premier poste de dépense de l'ensemble du plan d'action.

Le FSE+ comprend également un volet appelé EaSI, directement géré par la Commission européenne. Celui-ci vise notamment à soutenir la production de connaissances, l'expérimentation et l'innovation sociale, ainsi que les échanges entre acteur·rice·s européens. Plusieurs actions financées dans ce cadre ont contribué à la mise en œuvre du plan d'action pour l'économie sociale, notamment

en soutenant le développement de réseaux représentatifs et d'initiatives transnationales⁷⁷. Doté de 762 millions d'euros, EaSI consacre environ 35,5 millions d'euros à l'économie sociale, soit 4,7 % de son budget.

InvestEU constitue le deuxième principal poste de financement mobilisé dans le cadre du plan d'action, avec environ 1,2 milliard d'euros. Ces moyens sont principalement destinés à faciliter l'accès des organisations de l'économie sociale aux financements privés, notamment à travers des mécanismes de garantie et des instruments financiers.

2. L'investissement privé au service de l'économie sociale : des financements débloqués, mais un cadre européen encore inachevé

Un rapport financé par la Commission européenne en 2019 dans le cadre du programme EaSI⁷⁸ souligne les difficultés persistantes des organisations de l'économie sociale à accéder aux financements privés. Parmi les principaux obstacles figurent les attentes de rentabilité des investisseurs, souvent peu compatibles avec les modèles de l'économie sociale, ainsi qu'une perception élevée du risque. Pour y répondre, l'UE mobilise moins le levier réglementaire que des instruments financiers et la création d'outils permettant d'inciter les acteurs privés à agir.

2.1. Le levier financier de l'action européenne du plan d'action pour l'économie sociale

InvestEU est un programme européen destiné à faciliter le financement de projets jugés prioritaires, notamment dans les domaines de la transition écologique, de

⁷⁷ Par exemple, l'action 29 du document de travail accompagnant le rapport de mi-parcours : « Support the development of social economy representative networks, in particular in EU Member States where social enterprises and social economy ecosystems are not developed to their full potential ». Voir : Commission européenne. (2026). *Commission staff working document accompanying the mid-term review of the Action Plan for the Social Economy: Main achievements and way forward*. Commission européenne.

⁷⁸ Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, Scheck, B., & Spiess-Knafl, W.. (2020). *Social enterprise finance market: Analysis and recommendations for delivery options*. Office des publications de l'Union européenne. <https://doi.org/10.2767/238479>

l'innovation, des PME et de l'investissement social. Plutôt que d'accorder directement des subventions, l'UE apporte une garantie budgétaire à des partenaires financiers, comme des banques publiques, des fonds d'investissement ou des organismes de microfinance. En couvrant une partie du risque, cette garantie les encourage à financer des projets qui peinent à accéder aux circuits bancaires classiques.

Le plan d'action a permis d'insérer au sein d'InvestEU un volet intitulé « Investissements sociaux et compétences » intéressant tout particulièrement les organisations de l'économie sociale. Ses produits financiers ont été lancés en 2022 et soutiennent notamment l'accès aux microfinances, et les investissements à impact social en direction des entreprises sociales.

Quatre ans après, les résultats présentés dans le rapport de mi-parcours du plan d'action paraissent convaincants :

- Environ 1,2 milliard d'euros de garanties européennes ont été attribuées aux banques partenaires chargées de mettre en œuvre ces financements.
- Près de 11,7 milliards d'euros d'investissements permis par ces garanties,
- Environ 3.000 entreprises sociales touchées et plus de 90.000 bénéficiaires de microfinancements.
- Création ou maintien de près de 900.000 emplois dans l'UE.

Les résultats d'InvestEU doivent toutefois être interprétés avec prudence. Les 11,7 milliards d'euros annoncés correspondent à un volume d'investissement estimé, et non à une dépense directement observable. La Commission reconnaît elle-même qu'il n'est pas toujours possible de calculer précisément les montants réellement mobilisés à partir des opérations approuvées. Le chiffre reste donc approximatif.

La portée du programme doit également être relativisée. Selon le CIRIEC⁷⁹, l'UE compterait environ 246.000 entreprises sociales « de fait », c'est-à-dire

⁷⁹ CIRIEC. (s. d.). *L'économie sociale européenne démontre son importance quantitative et son rôle crucial dans le tissu socio-économique du continent*. Social Economy News. <https://www.socialeconomynews.eu/fr/leconomie-sociale-europeenne-demonstre-son-importance-quantitative-et-son-role-crucial-dans-le-tissu-socio-economique-du-continent/>

correspondant aux caractéristiques de l'entreprise sociale sans disposer nécessairement d'un statut spécifique, ainsi qu'environ 43.000 entreprises sociales reconnues par la loi. Les 3.000 entreprises bénéficiaires d'InvestEU représenteraient ainsi environ 1,2% de l'ensemble des entreprises sociales de fait et 7% de celles reconnues juridiquement.

InvestEU a néanmoins produit des effets concrets pour ses bénéficiaires. Erste Bank a par exemple indiqué qu'elle n'aurait pas pu financer des microentrepreneurs et des entreprises sociales sans les garanties d'InvestEU⁸⁰. En partageant le risque avec les banques, le programme a donc permis de débloquent des financements qui auraient autrement été refusés.

2.2. Inciter les acteur·rice·s privés à l'action

Enfin, le plan d'action pour l'économie sociale prévoit plusieurs mesures destinées à encourager l'engagement des acteur·rice·s privés. En clarifiant le fonctionnement du marché de l'investissement à impact social et en améliorant la lisibilité des financements accessibles aux organisations de l'économie sociale, l'UE entend réduire les incertitudes des investisseur·euse·s et faciliter la mobilisation de capitaux en faveur de projets à finalité sociale.

Au total, seules deux actions du plan d'action ont été entièrement abandonnées. Toutes deux relèvent du volet consacré à l'accès au financement, ce qui souligne les difficultés rencontrées par l'UE pour structurer davantage l'investissement privé à finalité sociale. Parmi elles, l'une des plus significatives concernait la création d'un outil commun permettant de mieux identifier et comparer les investissements socialement engagés : la taxonomie sociale européenne.

2.2.1. La taxonomie pour les activités socialement durables

Une taxonomie est un système de classement fondé sur des critères communs. Dans le domaine financier, elle permet aux entreprises, aux banques et aux investisseur·euse·s de s'accorder sur les activités pouvant réellement être

⁸⁰ Impact Europe. (2024, 31 janvier). *Social economy takeaways from Torino*. Impact Europe. <https://www.impacteurope.net/insights/social-economy-takeaways-torino>

considérées comme durables. L'UE utilise déjà cet outil pour les activités contribuant à ses objectifs environnementaux⁸¹. Cette taxonomie constitue donc un langage commun destiné à orienter les capitaux vers la transition écologique, à faciliter la comparaison des investissements et à limiter le greenwashing.

Dans le cadre du plan d'action, la Commission envisageait d'étendre cette logique aux objectifs sociaux. Une taxonomie sociale aurait permis d'identifier les activités contribuant, par exemple, au travail décent, à l'accès au logement, aux soins, à l'éducation ou à l'amélioration des conditions de vie.

La Plateforme européenne sur la finance durable a ainsi proposé, en 2022⁸², une classification organisée autour de trois grands objectifs : garantir un travail décent, assurer des conditions de vie satisfaisantes et favoriser des communautés inclusives et durables.

Sa mise en œuvre s'est toutefois révélée complexe, comme ce fut le cas pour la taxonomie environnementale. Les effets sociaux sont difficiles à mesurer au moyen de critères techniques identiques dans toute l'Union. Les salaires, la protection sociale, le dialogue social ou les relations de travail dépendent en grande partie des législations et des pratiques propres à chaque État membre. Une règle jugée ambitieuse dans un pays peut ainsi correspondre au minimum légal dans un autre.

La question des compétences européennes constituait également une difficulté. Contrairement à la politique environnementale ou au marché intérieur, plusieurs dimensions sociales restent principalement du ressort des États membres et des partenaires sociaux. L'Union pouvait donc encadrer la transparence des investissements, mais elle devait éviter qu'une classification financière ne fixe indirectement des normes dans des domaines où son pouvoir d'intervention est plus limité.

La Commission a donc classé cette action comme interrompue.

⁸¹ Parlement européen. (2020, 11 juin). *Taxonomie : des investissements « verts » pour stimuler la finance durable*. Parlement européen.

<https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20200604STO80509/taxonomie-des-investissements-verts-pour-stimuler-la-finance-durable>

⁸² Commission européenne. (2022). *Final report on social taxonomy*. Platform on Sustainable Finance. https://commission.europa.eu/document/download/d07e1f1e-3a1f-4d55-add4-a130f26b33e3_en?filename=280222-sustainable-finance-platform-finance-report-social-taxonomy.pdf

CONCLUSION

À mi-parcours, le plan d'action pour l'économie sociale apparaît d'abord comme une étape structurante pour la reconnaissance de l'économie sociale à l'échelle européenne. Son principal mérite est d'avoir posé plusieurs fondations indispensables à la construction de politiques publiques durables que ce soit au niveau européen comme national : amélioration de la connaissance statistique de l'écosystème et identification de ses besoins, dialogue avec les organisations concernées, création d'interlocuteurs administratifs dédiés.

S'agissant de la question de l'accès au financement des organisations de l'économie sociale, l'UE a mobilisé des moyens d'une ampleur inédite afin de renforcer et de diversifier les sources de soutien disponibles.

Le bilan demeure néanmoins contrasté. Dans plusieurs domaines, les actions engagées n'ont pas encore produit d'effets suffisamment visibles ou mesurables sur le terrain. Les lacunes statistiques persistent, la portée législative du Plan reste limitée et certains outils destinés à faciliter l'accès aux financements n'ont pas encore été mis en place ou ont été simplement discontinués.

Cette appréciation doit toutefois tenir compte du calendrier : le Plan court jusqu'en 2030. Les prochaines années devront permettre d'achever les mesures encore en préparation, de mieux mesurer leurs effets et de corriger les faiblesses relevées lors de l'évaluation à mi-parcours. L'enjeu sera également de préparer suffisamment tôt l'après-2030, afin que les acquis du plan d'action ne dépendent pas uniquement d'initiatives temporaires ou de la volonté variable des États membres.

Cette continuité n'est pourtant pas assurée. Dans un contexte géopolitique profondément transformé, la compétitivité, la sécurité et la défense occupent désormais une place centrale dans les priorités européennes. Le projet de cadre financier pluriannuel pour 2028-2034⁸³ maintient des objectifs sociaux, mais prévoit d'intégrer le futur Fonds social européen dans de vastes plans de partenariat nationaux et régionaux, plus flexibles et couvrant plusieurs politiques. Cette

⁸³ Fourny, A.. (2025). *Le cadre financier pluriannuel 2028–2034 : implications pour les organisations de la société civile actrices de la solidarité*. POUR LA SOLIDARITÉ–PLS. <https://pourlasolidarite.eu/publication/na-le-cadre-financier-pluriannuel-2028-2034/>

architecture risque de réduire la visibilité des financements sociaux et de renforcer leur mise en concurrence avec d'autres priorités nationales.

L'enjeu des prochaines années ne sera donc pas seulement de terminer le plan d'action, mais de préserver sa dynamique dans un environnement politique et budgétaire moins favorable. L'économie sociale ne doit pas être considérée comme une politique secondaire, mobilisée uniquement pour atténuer les conséquences sociales des transformations économiques. Par sa contribution à l'emploi, à la cohésion territoriale, aux services essentiels et à la résilience des communautés, elle constitue aussi un acteur de la compétitivité et de la sécurité collective européennes. La réussite du Plan se mesurera finalement à la capacité de l'Union à traduire cette reconnaissance dans ses priorités, ses règles et ses financements au sein de son prochain cadre financier pluriannuel mais aussi au-delà de 2030.

BIBLIOGRAPHIE

Textes législatifs

Commission européenne. (2014, 17 juin). *Règlement (UE) no 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité*. Journal officiel de l'Union européenne.

Commission européenne. (2023, 13 décembre). *Règlement (UE) 2023/2831 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis*. Journal officiel de l'Union européenne.

Conseil de l'Union européenne. (2023, 27 novembre). *Recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale* (C/2023/1344).

Parlement européen & Conseil de l'Union européenne. (2014, 26 février). *Directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE*. Journal officiel de l'Union européenne.

Documents et rapports de l'Union européenne

Comité économique et social européen & CIRIEC. (2015). Recent evolutions of the social economy. Comité économique et social européen. <https://www.eesc.europa.eu/en/our-work/publications-otherwork/publications/recent-evolutions-social-economy-study>

Commission européenne. (2020). Social enterprises and their ecosystems in Europe: Comparative synthesis report. Office des publications de l'Union européenne. <https://doi.org/10.2767/567551>

Commission européenne. (2021). Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux. Commission européenne. https://commission.europa.eu/publications/european-pillar-social-rights-action-plan_en?prefLang=fr

Commission européenne. (2021, 9 décembre). Construire une économie au service des personnes : plan d'action pour l'économie sociale (COM(2021) 778 final). EUR-Lex. <https://eur-lex.europa.eu/legalcontent/FR/TXT/?uri=CELEX:52021DC0778>

Commission européenne. (2021, 9 décembre). Commission presents action plan to boost the social economy and create jobs. Commission européenne. <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=1537&furtherNews=yes&newsId=10117>

Commission européenne. (2022). Final report on social taxonomy. Platform on Sustainable Finance. https://commission.europa.eu/document/download/d07e1f1e-3a1f-4d55-add4-a130f26b33e3_en?filename=280222-sustainable-finance-platform-finance-report-social-taxonomy.pdf

Commission européenne. (2024). Code of conduct on data sharing in the social economy. Social Economy Gateway. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/code-conduct-data-sharing-social-economy_en

Commission européenne. (2024). Mutual learning workshop on “Building blocks of a social economy strategy”. Social Economy Gateway. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/document/download/2dcc08dd-7a42-4633964f-8d9b1835514d_en?filename=MLS_SE_Thematic_paper_WS1_Building_blocks_of_a_SE_strategy%20%281%29_0.pdf

Commission européenne. (2024). Special Eurobarometer: Social economy in the life of Europeans. Commission européenne. <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3356>

Commission européenne. (2026). Commission staff working document accompanying the mid-term review of the Action Plan for the Social Economy: Main achievements and way forward. Commission européenne.

Commission européenne. (2026, 27 mars). Building the social economy evidence base. Social Economy Gateway. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/building-social-economy-evidence-base_en

Commission européenne & Conseil de l'Union européenne. (2025). Joint Employment Report 2025. Office des publications de l'Union européenne.

<https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/25dfee93-ffc4-11ef-9503-01aa75ed71a1/language-en>

Commission européenne & EISMEA. (2024). Benchmarking the socio-economic performance of the EU social economy. Office des publications de l'Union européenne.

Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion. (2024). Study on State aid for access to finance for social enterprises and for the recruitment of disadvantaged workers in the form of wage subsidies: Final study. Office des publications de l'Union européenne. <https://doi.org/10.2767/715592>

Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, & OCDE. (2025). Labels for the social economy. Office des publications de l'Union européenne. <https://doi.org/10.1787/f513fd53-en>

Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, Scheck, B., & Spiess-Knafl, W.. (2020). Social enterprise finance market: Analysis and recommendations for delivery options. Office des publications de l'Union européenne. <https://doi.org/10.2767/238479>

Heinäluoma, E.. (2025, 8 mai). Question parlementaire E-001858/2025. Parlement européen. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-10-2025-001858_EN.html

OCDE. (2022). OECD guidelines for citizen participation processes. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/f765caf6-en>

OCDE & Union européenne. (2024). Measure, manage and maximise your impact: A guide for the social economy. OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/2238c1f1-en>

Parlement européen. (2020, 11 juin). Taxonomie : des investissements « verts » pour stimuler la finance durable. Parlement européen. <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20200604STO80509/taxonomie-des-investissements-verts-pour-stimuler-la-finance-durable>

Site web de l'Union européenne

Commission européenne. (2023, mai). Horizon Europe – Social Economy Enterprises for Development and Democracy. CORDIS. <https://cordis.europa.eu/project/id/101107530>

Commission européenne. (2024, février). The building blocks of a social economy strategy. Social Economy Gateway. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/topics-focus/social-economystrategies_en

Commission européenne. (2025, 16 juillet). Call for evidence: Social Economy Action Plan – Mid-term review. Commission européenne. https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14662-Social-economy-actionplan-mid-term-review_en

Commission européenne. (2026, 14 avril). ESTAT call – Project 6: Research work on improving existing or developing new experimental statistics on social economy satellite accounts. Commission européenne.

Commission européenne. (2026, 27 mars). Social Economy Action Plan: Progress tracker. Social Economy Gateway. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/social-economy-action-planprogress-tracker_en

Commission européenne. (2026, 30 mars). Social Economy Action Plan mid-term review: Taking stock and looking forward. Social Economy Gateway. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/euinitiatives/seap-mid-term-review_en

Commission européenne. (s. d.). Expert group on social economy and social enterprises (GECES). Commission européenne. Consulté le 3 juin 2026. https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/proximity-and-social-economy/social-economyeu/social-enterprises/expert-groups_en#expert-group-on-social-economy-and-social-enterprises-geces

Commission européenne. (s. d.). Register of Commission expert groups and other similar entities: Expert group no 3576. Commission européenne. Consulté le 3 juin 2026. <https://ec.europa.eu/transparency/expert-groups-register/screen/expert-groups/consult?lang=en&do=groupDetail.groupDetail&groupID=3576>

Commission européenne. (s. d.). Germany. Social Economy Gateway. Consulté le 3 juin 2026. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/my-country/germany_en

Commission européenne. (s. d.). Slovenia. Social Economy Gateway. Consulté le 3 juin 2026. https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/my-country/slovenia_en#framework-conditions-and-social-economy-ecosystem

Commission européenne. (s. d.). EU Social Economy Gateway. Social Economy Gateway. <https://socialeconomy-gateway.ec.europa.eu/>

Commission européenne. (s. d.). Social Economy Partnership. Inforegio. https://ec.europa.eu/regional_policy/policy/communities-and-networks/s3-community-of-practice/im_social_economy_en

Commission européenne, Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME. (2018, 14 décembre). Meeting of the Expert Group on Social Economy and Social Enterprises. Commission européenne. <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/33482>

Articles scientifiques

Caire, G., & Tadjudje, W.. (2019). Vers une culture juridique mondiale de l'entreprise d'ESS ? Une approche comparative internationale des législations ESS. RECMA, 353(3), 74–88. <https://doi.org/10.3917/recma.353.0074>

Suazo-Galdames, I. C., Saracostti, M., & Chaple-Gil, A. M.. (2025). Scientific evidence and public policy: A systematic review of barriers and enablers for evidence-informed decision-making. Frontiers in Communication, 10, 1632305. <https://doi.org/10.3389/fcomm.2025.1632305>

Publications des acteurs de l'économie sociale

Catinat, M., & Le Labo de l'ESS. (2022). Analyse du plan d'action européen pour l'économie sociale. Le Labo de l'ESS. <https://www.llelabo-ess.org/analyse-du-plan-d-action-europeen-pour-l-economie-sociale>

CECOP. (2026, 12 mars). Joint letter for a new Public Procurement Act serving Europe's workers, sustainable businesses and social economy actors. CECOP. <https://www.cecop.coop/works/joint-letter-for-a-new-public-procurement-act-serving-europes-workers-sustainable-businesses-and-social-economy-actors>

Chaves-Ávila, R.. (2018). Producing statistics on social and solidarity economy: Policy recommendations and directions for future research. CIRIEC International. <https://www.ciriec.uliege.be/publications/etudesrapports/producing-statistics-on-social-and-solidarity-economy-policy-recommendations-and-directions-for-future-research-2021/>

CIRIEC. (2006). Manuel pour l'établissement des comptes satellites des entreprises de l'économie sociale : coopératives et mutuelles. CIRIEC. https://www.ciriec.uliege.be/wp-content/uploads/2015/12/Manual-Satellite-AccountsFR_2006.pdf

CIRIEC. (s. d.). L'économie sociale européenne démontre son importance quantitative et son rôle crucial dans le tissu socio-économique du continent. Social Economy News. <https://www.socialeconomynews.eu/fr/leconomie-sociale-europeenne-demonstre-son-importancequantitative-et-son-role-crucial-dans-le-tissu-socio-economique-du-continent/>

CIRIEC-Spain. (2025, 2 mai). GECES members send an open letter to DG GROW of the European Commission, concerned about the abolition of the Social Economy Unit. Social Economy News. <https://www.socialeconomynews.eu/en/geces-members-send-an-open-letter-to-dg-grow-of-theeuropean-commission-concerned-about-the-abolition-of-the-social-economy-unit/>

Corneille, L.. (2026, 30 juin). L'économie sociale en Europe : une reconnaissance avancée, mais toujours sous condition. POUR LA SOLIDARITÉ–PLS. <https://pouirlasolidarite.eu/publication/leconomie-sociale-en-europe-une-reconnaissance-avancee-mais-toujours-sous-condition/>

ESS France. (2026). Note de conjoncture du deuxième semestre 2025 : l'ESS perd des emplois. ESS France. <https://www.ess-france.org/note-de-conjoncture-du-deuxieme-semester-2025-l-ess-perd-desemplois>

Euclid Network. (2025). European Social Enterprise Monitor 2023–2024. Euclid Network. <https://knowledgecentre.euclidnetwork.eu/2025/07/21/european-social-enterprise-monitor-2023-2024/>

FEBEA. (2025). 8th report on ethical and value-based finance in Europe. FEBEA. <https://febea.org/publication/8th-report-on-ethical-and-value-based-finance-in-europe/>

Fourny, A.. (2025). Le cadre financier pluriannuel 2028–2034 : implications pour les organisations de la société civile actrices de la solidarité. POUR LA SOLIDARITÉ–PLS. <https://pourolasolidarite.eu/publication/na-le-cadre-financier-pluriannuel-2028-2034/>

Impact Europe. (2024, 31 janvier). Social economy takeaways from Torino. Impact Europe. <https://www.impacteurope.net/insights/social-economy-takeaways-torino>

Monzón, J. L., & Chaves-Ávila, R.. (2018). Les bonnes pratiques en matière de politiques publiques relatives à l'économie sociale européenne à la suite de la crise économique. Comité économique et social européen. <https://doi.org/10.2864/313679>

SEED2SCALE. (2026). SEED2SCALE. SEED2SCALE. <https://www.seedeuproject.eu/home-seed2scale/>

Social Economy Europe. (2025, 17 juillet). Social economy: Unleashing its full potential for a stronger EU. Social Economy Europe. <https://www.socialeconomy.eu.org/2025/07/17/see-contribution-socialeconomy-action-plan-mid-term-review/>

Social Economy Europe. (2026, 11 mars). European Employment and Social Rights Forum 2026 focuses on skills, mobility, and the future of work. Social Economy Europe. <https://www.socialeconomy.eu.org/2026/03/11/european-employment-and-social-rights-forum-2026focuses-on-skills-mobility-and-the-future-of-work/>

Social Economy Europe. (2026, 12 mars). Online webinar sessions – Democracy at work: Social economy actors bringing EU values to citizens. Social Economy Europe. <https://www.socialeconomy.eu.org/2026/03/12/online-webinar-sessions-democracy-at-work-socialeconomy-actors-bringing-eu-values-to-citizens/>

Vernier, M.. (2025, avril). Social economy strategies across Europe: Analysis of national strategies adopted by Member States. Labo de l'ESS. <https://www.llelabo-ess.org/system/files/inline-files/Social%20economy%20strategies%20across%20Europe.pdf>

Sources nationales

Gouvernement belge. (2024, 12 février). Liège Roadmap for social economy in the European Union. Conférence européenne des ministres responsables de l'économie sociale, Liège. https://ruralpact.rural-vision.europa.eu/news/new-roadmap-social-economy-eu_en

Gouvernement fédéral allemand. (2023, 13 septembre). Federal Cabinet adopts National Strategy for Social Innovations and Social Enterprises. Gouvernement fédéral allemand. <https://www.bundeswirtschaftsministerium.de/Redaktion/EN/Pressemitteilungen/2023/09/20230913federal-cabinet-adopts-national-strategy-for-social-innovations-and-social-enterprises.html>

Gouvernement fédéral allemand. (2025, 5 mai). Accord de coalition entre la CDU, la CSU et le SPD. Gouvernement fédéral allemand. <https://www.bundesregierung.de/breg-de/aktuelles/koalitionsvertrag-2025-2340970>

Instituto Nacional de Estadística. (2026, 26 février). Cuenta satélite de la economía social: Resultados. Instituto Nacional de Estadística. https://ine.es/dyngs/INEbase/es/operacion.htm?c=Estadistica_C&cid=1254736177120&menu=resultados&idp=1254735576581

LUSTAT. (2025, 11 juillet). Compte de l'économie sociale et solidaire. LUSTAT Data Explorer. [https://lustat.statec.lu/vis?fs\[0\]=Th%C3%A8mes%2C1%7C%C3%89conomie%20totale%20et%20prix%23E%23%7CComptes%20nationaux%23E2%23%7CComptes%20nationaux%23E2%23%7CComptes%20satellites%23E25%23%7CComptes%20de%20I%27%C3%A9conomie%20sociale%20et%20solidaire%23E255](https://lustat.statec.lu/vis?fs[0]=Th%C3%A8mes%2C1%7C%C3%89conomie%20totale%20et%20prix%23E%23%7CComptes%20nationaux%23E2%23%7CComptes%20nationaux%23E2%23%7CComptes%20satellites%23E25%23%7CComptes%20de%20I%27%C3%A9conomie%20sociale%20et%20solidaire%23E255)

[%23&pg=0&fc=Th%C3%A8mes&snb=2&df\[ds\]=ds-release&df\[id\]=DF_E2550&df\[ag\]=LU1&df\[vs\]=1.0&dq=.A&pd=2016%2C2023&to\[TIME_PERIOD\]=false](#)

Mair, J.. (2023, 17 novembre). Johanna Mair joins International Advisory Board for Social Innovation. Hertie School. <https://www.hertie-school.org/en/content/detail/content/johanna-mair-joins-internationaladvisory-board-for-social-innovation>

Statistics Poland. (2021, 31 décembre). Social economy satellite account for Poland 2018. Statistics Poland. <https://stat.gov.pl/en/experimental-statistics/social-economy/social-economy-satellite-accountfor-poland-2018,5,1.html>

Statistics Portugal. (2013). Conta satélite da economia social: 2010. Statistics Portugal. https://www.ine.pt/xportal/xmain?xpid=INE&xpgid=ine_publicacoes&PUBLICACOESpub_boui=157543613&PUBLICACOESmodo=2

Informations complémentaires

LobbyFacts. (2026, 16 mars). Social Economy Europe. LobbyFacts. <https://www.lobbyfacts.eu/datacard/social-economy-europe?rid=739159434916-75>

Observatoire national de l'économie sociale et solidaire. (s. d.). Ressources. ESS France. <https://www.ess-france.org/observatoire-national-de-l-ess-0>

POUR LA SOLIDARITÉ

Fondé en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS est un think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés de tous les acteur·rice·s socio-économiques avec comme devise :

Comprendre, Relier et Accompagner pour Agir !

COMPRENDRE

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS mène des travaux de recherche et d'analyse pour sensibiliser aux enjeux sociétaux, offrir de nouvelles perspectives de réflexion et rendre accessibles les politiques européennes.

RELIER

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS participe, conçoit et coordonne des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens présents au sein des 27 États membres. Ces projets transnationaux abordent des thématiques diverses, mais ils partagent tous une valeur commune : la solidarité !

ACCOMPAGNER

Formations, accompagnements au montage de projets européens, conseils stratégiques, lobbying et networking, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS met son expertise, son réseau, sa pédagogie et son équipe au service de tous les acteur·rice·s socio-économiques : les pouvoirs publics (supranational, européen, national, régional, local), les entreprises, les syndicats, les associations de la société civile et les citoyen·ne·s engagé·e·s dans la solidarité.

AGIR

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS se frotte au terrain et met en place des dispositifs innovants d'insertion socioprofessionnelle pour faire face aux défis du marché de l'emploi avec un objectif : provoquer la rencontre entre des entreprises ouvertes à la diversité, des chercheur·euse·s d'emploi qui offrent leurs talents et des emplois de qualité.

LES THÉMATIQUES DE POUR LA SOLIDARITÉ-PLS

RSE & Diversité

Économie Sociale

Développement Durable

Participation Citoyenne

Affaires Sociales

pouirlasolidarite.eu



Rue Coenraets 66
B-1060 Bruxelles
+32 2 535 06 88



Avec le soutien de

